

Rapport d'Activités

2016

**de l'AAHJ**

Association d'Accueil et  
d'Hébergement

pour les Jeunes



**Association d'Accueil et d'Hébergement pour les Jeunes**

**18, rue du 22 Novembre**

**67000 Strasbourg**

**Tél 03 88 75 80 05**

# SOMMAIRE

<b>RAPPORT MORAL DU PRESIDENT</b> -----	<b>4</b>
<b>L'AAHJ</b> -----	<b>8</b>
<b>Organigramme</b> -----	<b>9</b>
<b>POLE ACCUEIL HEBERGEMENT COLLECTIF</b> -----	<b>10</b>
<b>L'hébergement d'Urgence 115</b> -----	<b>11</b>
<b>L'Hébergement de Stabilisation</b> -----	<b>14</b>
<b>CHRS Urgence Repaire</b> -----	<b>19</b>
<b>POLE HEBERGEMENT INSERTION</b> -----	<b>31</b>
<b>Dispositif de Stabilisation</b> -----	<b>32</b>
<b>Le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale</b> -----	<b>43</b>
<b>La Maison Relais Madeleine Bach-Gény</b> -----	<b>59</b>
<b>POLE ACCUEIL INSERTION</b> -----	<b>84</b>
<b>Le parcours de l'usager au P.A.I.</b> -----	<b>85</b>
<b>Missions des travailleurs sociaux</b> -----	<b>87</b>
<b>L'aide alimentaire</b> -----	<b>89</b>
<b>La Scolarité</b> -----	<b>90</b>

<b>La participation des hébergés.</b> -----	<b>91</b>
<b>Données chiffrées</b> -----	<b>92</b>
<b>RAPPORT FINANCIER</b> -----	<b>96</b>
<b>Le Compte de Résultat</b> -----	<b>97</b>
<b>Le Bilan</b> -----	<b>103</b>
<b>Proposition d’Affectation du Résultat</b> -----	<b>106</b>
<b>Bilan et Compte de Résultat de l’association</b> -----	<b>107</b>
<b>Comptes de Résultat des Dispositifs</b> -----	<b>111</b>

# RAPPORT MORAL DU PRESIDENT

En 2014, je vous avais soumis, et vous aviez approuvé, un rapport d'orientation pour les deux années suivantes, 2015 et 2016.

Il s'agissait de redonner de la force et du sens à notre engagement associatif. L'objectif était de refonder l'AAHJ en tenant compte des profondes évolutions survenues depuis sa constitution.

Nous avons poursuivi cet objectif, en tenant tant bien que mal le cap, car notre feuille de route a dû s'adapter à divers imprévus.

Malgré les aléas auxquels nous avons été confrontés, les difficultés que vous connaissez et que je rappellerai plus loin, nous avons pu progresser en restant fidèles à la ligne stratégique que vous avez adoptée il y a deux ans. Nous n'avons pas chômé !

L'assemblée générale de 2015 nous avait chargés d'élaborer un nouveau projet associatif. Il a été adopté l'année dernière par l'assemblée du 13 juin 2016, qui, dans la foulée a mandaté le bureau pour « *mettre en œuvre toutes les diligences nécessaires pour la modification des statuts qui seront présentés à une assemblée générale extraordinaire au cours de l'année 2017* ».

Le fruit de ce travail vient de vous être présenté aujourd'hui même, au cours de notre assemblée générale extraordinaire qui a été invitée à adopter ces nouveaux statuts.

Au niveau opérationnel nous poursuivons les orientations adoptées en 2015 qui se déclinent en cinq axes :

1. un cadre plus cohérent avec des objectifs opérationnels plus explicites ;
2. la primauté de la coopération à tous les niveaux ;
3. la clarification de la place et du rôle de chacun ;
4. la valorisation de pratiques où chacun apprend des autres dans la transversalité et le dialogue ;
5. l'amélioration du pilotage en renforçant l'équipe de direction.

Ce dernier axe reste en chantier. J'aurais aimé pouvoir vous dire que l'équipe de direction était constituée et parfaitement opérationnelle. Ce n'est pas encore le cas.

L'année dernière, je vous avais fait part de la décision difficile que nous avons été contraints de prendre en nous séparant du directeur à cause de nombreux déficits de gestion et de management.

Pendant l'intérim assuré par Gilles Bouffin, assisté par Catherine Filaquier, la directrice adjointe, nous avons poursuivi la réorganisation de l'association, tout en faisant face à la suppression d'une importante subvention du Conseil départemental.

Au terme de la période d'intérim, nous avons nommé Catherine Filaquier au poste de directrice de l'AAHJ.

Or, à la fin du mois de décembre 2016, Madame Filaquier, qui menait à notre entière satisfaction sa mission, s'est vue proposer un travail au sein de son corps d'origine, la fonction publique territoriale à Besançon. Ce poste représentait une belle opportunité et elle l'a donc saisie.

Le bureau disposait d'un délai très court pour se retourner : les deux mois prévus par la Convention collective. Catherine Filaquier prenait en effet ses nouvelles fonctions dès le 1er mars 2017.

Nous avons connu un moment de doute. La tâche était-elle trop ardue ? Les difficultés d'adaptation trop lourdes ? La surface de notre association suffisante dans le contexte actuel ?

L'un de nos conseillers nous suggérait de ne pas écarter des hypothèses de rapprochement avec d'autres structures, comme l'avaient fait, ou le faisaient en ce moment, d'autres associations de la place.

Nous avons bien réfléchi avant d'arrêter une décision face à une situation complexe : une constitution interassociative qui avait perdu son sens initial et la nécessité d'explorer de nouvelles pistes, un contexte général incertain pour les « petites » associations, des équipes salariées en pleine réorganisation et en train de repenser leurs projets de services, une directrice qui venait de démissionner, un chef de service licencié peu après, des prévisions économiques menaçantes, sans même évoquer tous les autres soucis, notamment ceux liés à nos locaux.

Il y avait beaucoup de choses à traiter « en même temps ».

Pendant la campagne présidentielle, les médias ont relevé l'usage par Emmanuel Macron de raisonnements faisant appel au « en même temps ». Certains commentateurs rappelèrent qu'Emmanuel Macron avait été l'assistant éditorial de Paul Ricœur pour la publication de son ultime ouvrage *La mémoire, l'histoire, l'oubli* et que ce mode d'approche était l'une des caractéristiques de la pensée de ce philosophe. Ce n'est pas faux, mais la pensée de Paul Ricœur n'est pas une pensée « horizontale », qui, pour la caricaturer, regarderait à la fois à droite et à gauche pour en faire une synthèse.

C'est une philosophie de la complexité qui éclaire, par exemple, les enjeux et la difficulté de toute prise de décision. Dans la *Philosophie de la volonté* parue en 1949, avec le sous-titre *Le volontaire et l'involontaire*, Ricœur aborde la question de la prise de décision, comme un possible, un projet

dont nous sommes les acteurs et donc les responsables, un projet légitimé par une référence à des raisons et à des mobiles, dans un contexte donné qui est loin d'être figé et encore moins immuable.

- Décider, c'est d'abord *projeter la possibilité d'une action qui dépend de nous*.
- C'est ensuite nous *en imputer à nous-mêmes la responsabilité* en tant qu'auteurs et responsables du projet.
- Décider, c'est aussi *motiver notre projet par des raisons et des mobiles qui « historialisent » des valeurs susceptibles de le légitimer*. En d'autres termes motiver notre projet en réinterprétant son contexte et ses fondements – en l'inscrivant dans une trajectoire et avec la compréhension la plus fine possible de son environnement.
- Décider, c'est toujours frôler la limite de toute action humaine volontaire. *Le lien entre l'activité et la réceptivité annonce la limite fondamentale d'une liberté qui est celle d'une volonté d'homme et non d'un Créateur*.

Après une réflexion approfondie, nous avons décidé en bureau de poursuivre le processus de refondation amorcé depuis deux ans, sans nous précipiter, en nous laissant le temps de consolider notre démarche.

Nous avons opté pour une direction de transition - en faisant appel à Directtransition - pour assurer une continuité managériale, tout en nous laissant le temps de mettre en place un calendrier qui ne nous contraigne pas à agir dans la précipitation.

Cette mission portée par Bernard Guillemain s'inscrit dans un échéancier qui nous a permis de compléter notre équipe de chef.fe.s de service qui est d'ores et déjà opérationnelle et d'engager le processus de recrutement d'une nouvelle directrice ou d'un nouveau directeur.

Nous avons hélas vécu au cours de la même période un épisode dramatique : l'incendie dans l'immeuble, géré par un bailleur social, situé 41 route d'Altenheim, dans le quartier du Neuhof à Strasbourg. Plusieurs familles accueillies par notre association dans le cadre du dispositif Loft étaient logées dans ce bâtiment de quatre étages.

Le feu a démarré le 26 mars au soir sous le petit porche servant de local poubelles. La présence de palettes en bois avait attisé des flammes provoquant un important dégagement de fumée dans l'immeuble.

Lorsqu'ils ont ouvert la porte de leur appartement du deuxième étage, les occupants paniqués ont été directement exposés aux fumées brûlantes.

La mère de famille âgée de 51 ans est décédée quelques heures après son admission à l'hôpital. Son mari, âgé de 52 ans, brûlé à 80 % et sa mère âgée de 67 ans, brûlée à 30 % mais dont les poumons étaient endommagés, ont quant à eux été évacués au centre des grands brûlés de Metz. La grand-mère de 67 ans a malheureusement succombé à ses blessures le 23 mai dernier.

Les enquêteurs de la sûreté départementale du Bas-Rhin poursuivent leurs investigations, mais, aux dernières nouvelles, l'originelle criminelle de l'incendie semble se confirmer. Destin tragique et cruel d'une famille, qui était venue en France pour trouver de meilleures conditions de vie... Nous ne pouvons qu'espérer que les auteurs de crime devront rendre compte de leur acte devant la justice.

Ce drame qui a cruellement endeuillé et blessé cette famille a également éprouvé notre équipe qui sait se mobiliser face aux difficultés et dont je tiens à saluer ici l'engagement.

Je vous ai parlé des difficultés que nous avons traversées, je dois aussi souligner les éléments positifs et porteurs d'espoirs :

- Notre situation financière est stabilisée. En milieu d'année nous pouvions craindre un déficit important. Ce n'est pas le cas. Les aides exceptionnelles de la Ville, du Conseil Départemental et de l'État nous ont permis de passer le cap d'un plan de retour à l'équilibre rendu nécessaire par la décision du Conseil Départemental de ne pas reconduire ses subventions dans le domaine de l'hébergement. Face à une diminution de près de 150 000€ de nos financements, deux principes ont guidé nos choix : maintenir le service aux personnes accueillies – en ne diminuant pas le nombre de places - et minimiser l'impact social – nous risquions de devoir supprimer quatre postes, nous avons pu en sauver deux.
- Cette stabilisation résulte de la confiance que nous accordent nos financeurs. Cette confiance nous engage à poursuivre notre processus de réorganisation pour répondre le mieux possible aux besoins des personnes en difficulté qui nous sont adressées par le SIAO.
- Nous pourrions renforcer notre équipe d'accompagnement des familles aux droits incomplets (Loft) par l'embauche d'équipiers supplémentaires. C'est une bonne nouvelle qui nous permet de renforcer nos accompagnements et de mettre en œuvre des actions qui n'avaient pas pu voir le jour faute de temps.
- Nous avons également stabilisé une équipe de quatre cadres qui vient d'être complétée. Très motivée, elle prend à bras-le-corps sa mission avec l'ensemble de nos salariés, fidèles au poste !

Je tiens enfin à remercier mes collègues du bureau sortant pour la constance de leur engagement dans des temps difficiles. Nous avons pu prendre collégialement des décisions mûrement réfléchies pour mettre en œuvre les objectifs que vous nous aviez assignés.

Au terme de cet exercice et lorsque vous aurez entendu les autres rapports, je solliciterai de votre assemblée un vote qui donne quitus au bureau pour sa gestion.

## **Les faits marquants en 2016**

Entre 2015 et 2016, un audit organisationnel a fait ressortir un défaut de management et il a permis de poser une réflexion sur l'évolution des publics.

L'année 2016 a été une année assez bouleversée, au sein de l'association.

Sur le plan de la vie associative, les membres de l'Assemblée Générale ont adopté un nouveau Projet Associatif qui va désormais pouvoir permettre de reconstruire, avec les équipes, les projets de pôles et de services.

Sur le plan financier, le Conseil Départemental du Bas-Rhin a décidé de supprimer une dotation de 165 000 €, ce qui a contraint l'association à décider une réorganisation interne et deux licenciements pour raisons économiques. Fin 2016, l'équilibre financier a pu être retrouvé du fait de la mobilisation des administrateurs et des décisions prises.

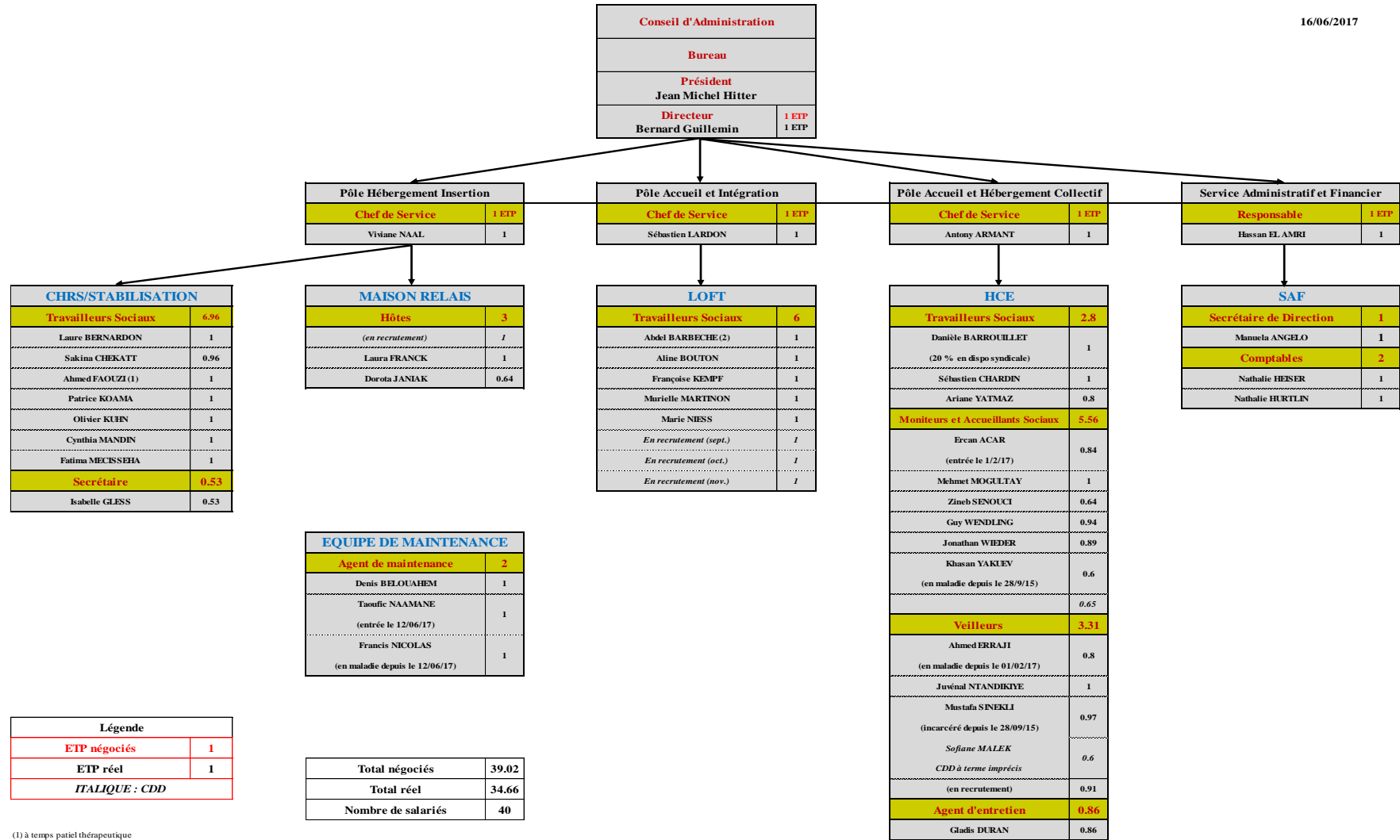
Sur le plan administratif et financier, Monsieur Hassan EL AMRI, de formation expert-comptable, a été embauché sur le poste de Responsable, ce qui a permis de conduire un important chantier sur la réorganisation des procédures (encaissements, décaissements).

Sur le plan du management, l'ancien directeur a été licencié pour insuffisance professionnelle et l'ancienne directrice adjointe, Catherine FILAQUIER, a été nommée directrice, après un intérim d'un consultant externe. Elle a permis de soutenir la réorganisation administrative au sein de l'association, puis elle a décidé de démissionner fin février 2017, pour rejoindre un poste dans la fonction publique territoriale.



# Organigramme

16/06/2017



# POLE ACCUEIL HEBERGEMENT

## COLLECTIF

Le Pôle est composé de 3 dispositifs qui ont pour vocation d'accueillir des hommes et des femmes sans enfant. Ce pôle collectif mixte, implanté au 2A-4 rue de Koenigshoffen à Strasbourg, ouvert 24h sur 24h, est donc constitué par :

- un Centre d'Hébergement d'Urgence (20 places)
- un dispositif de Stabilisation (15 places)
- un Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale d'Urgence (20 places)

### **Equipe de professionnels**

Au 31 Décembre 2016, l'équipe du PAHC, était constituée de 16 salariés :

- 1 ETP de chef de service
- 3 ETP de travailleurs sociaux
- 5.55 ETP d'accueillants sociaux (dont 0.6 ETP concerne un salarié en arrêt maladie depuis le mi 2015)
- 3.35 ETP de veilleurs
- 0.85 ETP d'agent d'entretien

### **Mouvement du personnel**

En lien avec la réorganisation des dispositifs du PAHC, il a été procédé au redéploiement de 2 salariés au cours du mois d'octobre 2016 (1 ETP d'éducateur spécialisé sur le Pôle Accueil Intégration, et 0.6 ETP d'accueillant social sur la Maison Relais du Pôle Hébergement Insertion).

Deux veilleurs (0.55 ETP et 0.4 ETP) ont également présenté leur démission respectivement en février et avril 2016.

## L'hébergement d'Urgence 115

Dans le cadre de la réorganisation, nous avons procédé au transfert des chambres dédiées à l'accueil des personnes orientées par le 115 (pour une durée moyenne de 7 nuits) sur la partie du bâtiment accueillant préalablement les personnes prises en charge au sein du CHRS Urgence Repaire.

La capacité d'accueil est de 21 places réparties sur 1 chambre couple, 8 chambres doubles (dont 1 permettant l'accueil de personnes à mobilité réduite) et 3 chambres simples (dont une PMR).

Les personnes hébergées peuvent, sans distinction de dispositif, avoir accès aux mêmes prestations proposées au sein du pôle (restauration, temps collectifs, possibilité de rester sur la structure en journée). Les personnes hébergées en Urgence 115 ne disposent pas d'un accompagnement social à l'interne, l'équipe peut assurer une veille sociale et apporter une aide ponctuelle à ces personnes en termes d'informations et d'orientations vers les dispositifs adaptés.

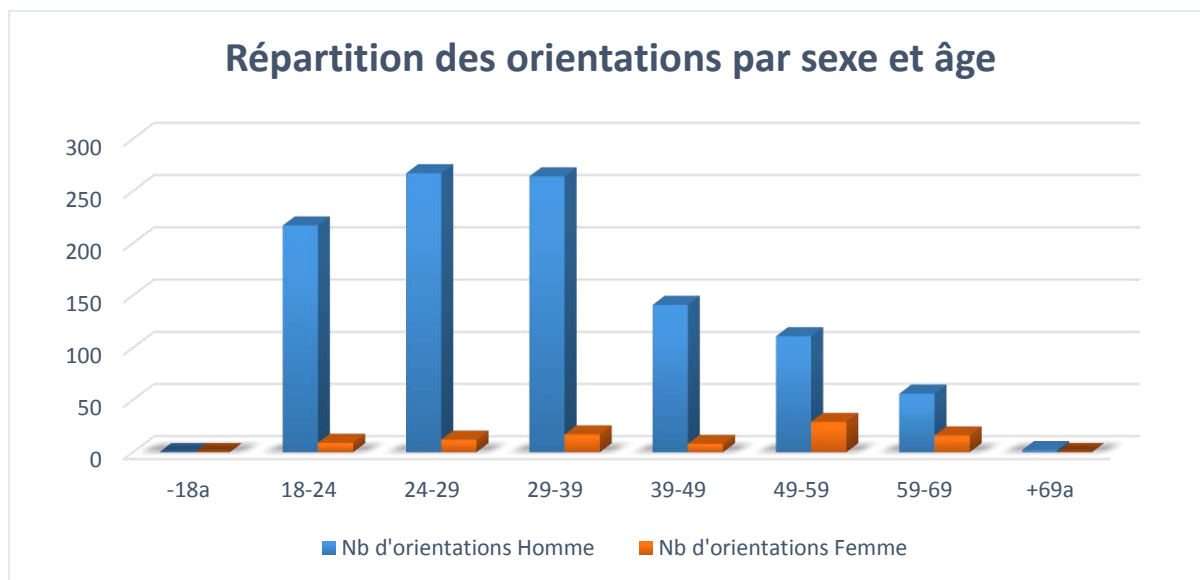


En 2016, le 115 a procédé à 1149 orientations vers le dispositif d'urgence du Pôle Accueil Hébergement Collectif de l'AAHJ correspondant à 493<sup>1</sup> personnes différentes. L'augmentation, de plus de 325 orientations par rapport à 2015, est liée à un fonctionnement en année pleine avec la capacité de 20 places. Le public hébergé a été constitué à 92,1% d'hommes (contre 90,4% lors de l'exercice précédent). Lors de leur arrivée, les personnes sont accueillies par le professionnel en service qui explique et présente les modalités d'accueil et d'hébergement, les différents espaces que la personne sera amenée à fréquenter puis l'accompagne jusqu'à sa chambre. La période d'accueil est notifiée à la personne par la remise d'un document sur lequel est également mentionné son numéro de chambre. Les cartes de chambre devant être laissées à l'accueil lorsque la personne

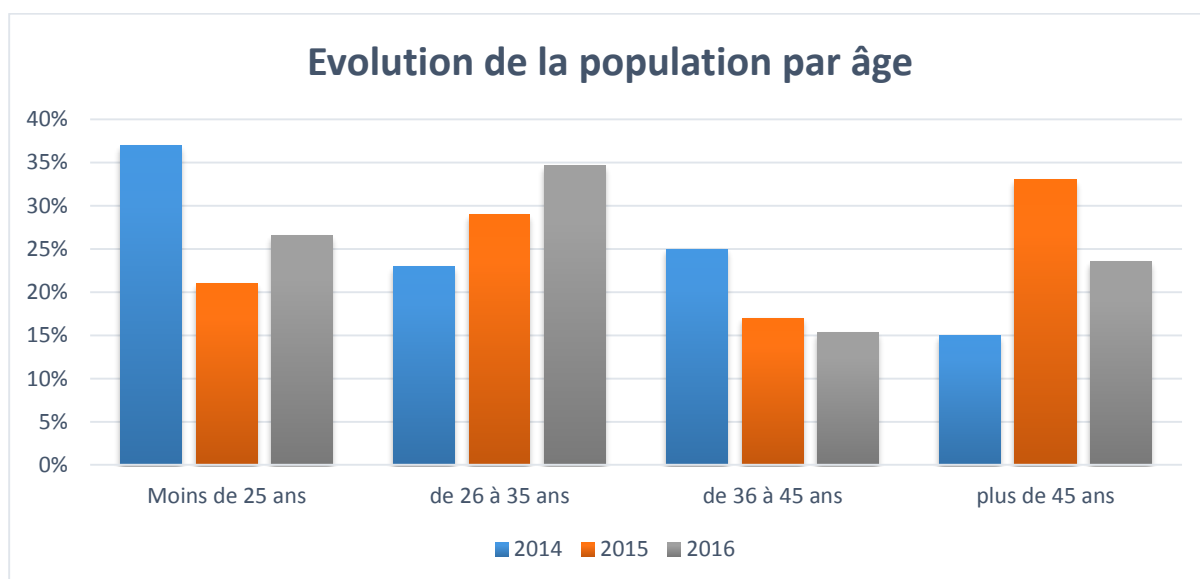
---

<sup>1</sup> Données transmises par le 115

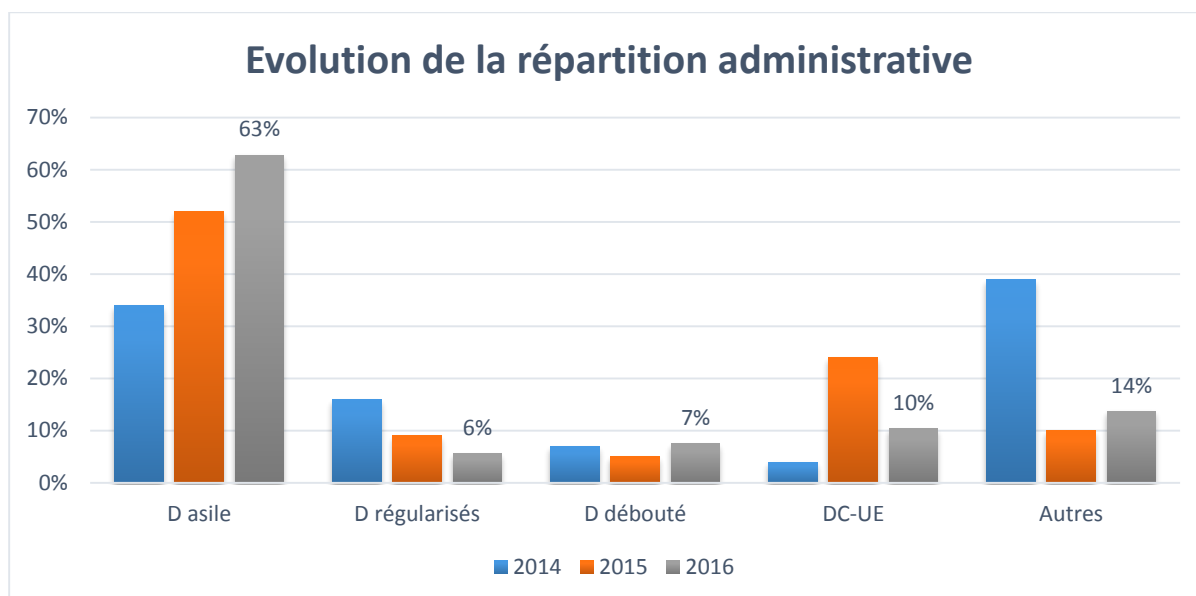
s'absente du bâtiment, ce document permet aux professionnels d'identifier la personne qui arrive et de passer outre les difficultés liées à la barrière de la langue et de lui remettre le bon pass de chambre.



Les orientations d'hommes restent largement majoritaires et sont même en augmentation (80% en 2014, 90% en 2015 et 92% en 2016).



La moyenne d'âge pour l'exercice 2016 est de 36 ans et 1 mois traduisant un rajeunissement de la population de près de 2 ans (37 ans et 9 mois en 2015). Le graphique ci-dessus indique une baisse de 10% des plus de 45 ans avec une proportion relativement stable chez les 36-45 ans au profit des 26-35 ans.



La rubrique « Demandeurs d’Asile » regroupe les personnes relevant de la Demande d’asile, les primo arrivants, procédure Dublin et Procédures prioritaires.

Au niveau de l’analyse de la situation administrative des personnes accueillies par rapport à l’exercice précédent, nous pouvons souligner une nouvelle hausse de l’accueil de demandeurs d’asile passant de 52% en 2015 à 63% en 2016. Le second élément important concerne la plus faible représentation de personnes relevant du Droit Commun ou issues de l’UE avec 81 personnes en 2016 contre 126 en 2015 (baisse de 35.7%)

# L'Hébergement de Stabilisation

La capacité d'accueil pour le dispositif de stabilisation est de 15 places destinées à l'accueil d'adultes isolés sans enfant.

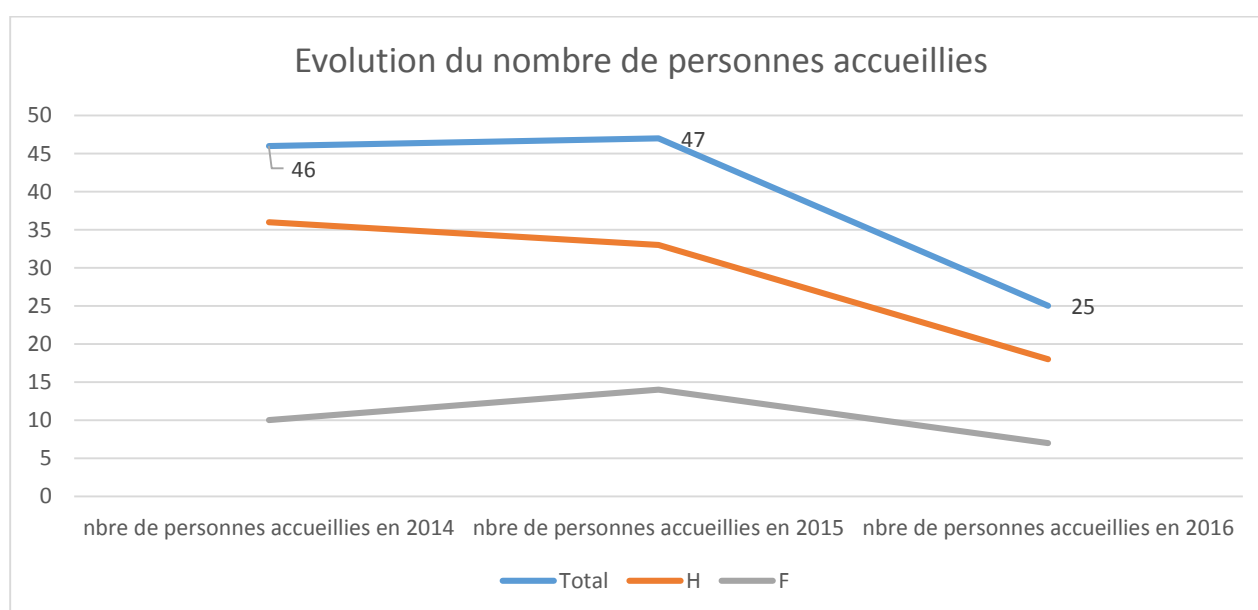
## Les admissions au sein du dispositif de stabilisation

Le dispositif de stabilisation du PAHC accueille un public en situation de précarité, souvent éloigné de l'insertion professionnelle et de l'accès au logement autonome. Sur proposition du SIAO, les admissions au sein du dispositif font suite à un entretien avec le chef de service et l'un des éducateurs référents puis d'une validation par la Direction.

## Nombre d'admissions

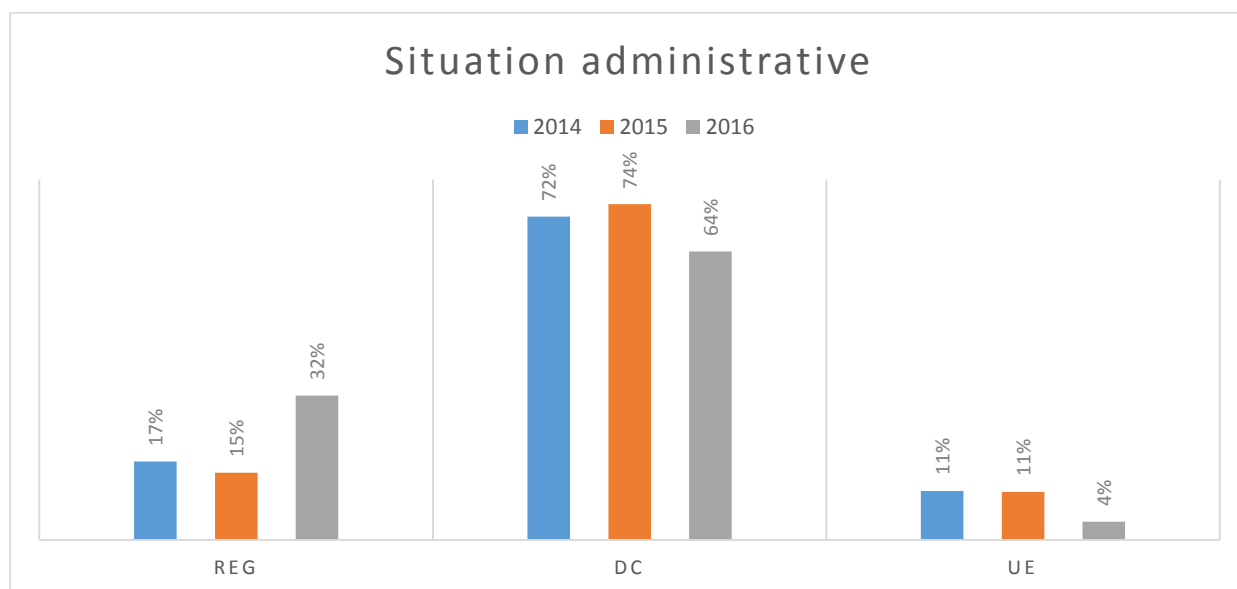
En 2016, 25 personnes (18 hommes et 7 femmes) ont été hébergées sur le dispositif de stabilisation au sein du PAHC. Nous avons reçu 17 demandes d'orientations et avons procédé à l'admission de 11 personnes (8 hommes et 3 femmes). Parmi les 6 demandes n'ayant pas donné lieu à une admission, la moitié s'explique par le refus des personnes de vouloir intégrer le dispositif, suite à leur entretien de préadmission.

Par rapport au 2 exercices précédents, une importante baisse du nombre de personnes accueillies au cours de l'année est à souligner. Cette diminution s'explique par la modification du nombre de places de stabilisation passant de 25 à 15 places à l'été 2015, si l'impact n'était pas notable sur l'exercice précédent, il a été beaucoup plus marqué en 2016.



## Situation administrative et financière des personnes hébergées

Du point de vue administratif, 17 personnes relevaient du droit commun, 1 personne était ressortissante européenne et 7 personnes bénéficiaient d'un titre de séjour. En termes de répartition des personnes accueillies comme pour les exercices précédents, la majorité du public accueilli relève du droit commun bien qu'une augmentation de la proportion de personnes régularisées soit constatée.

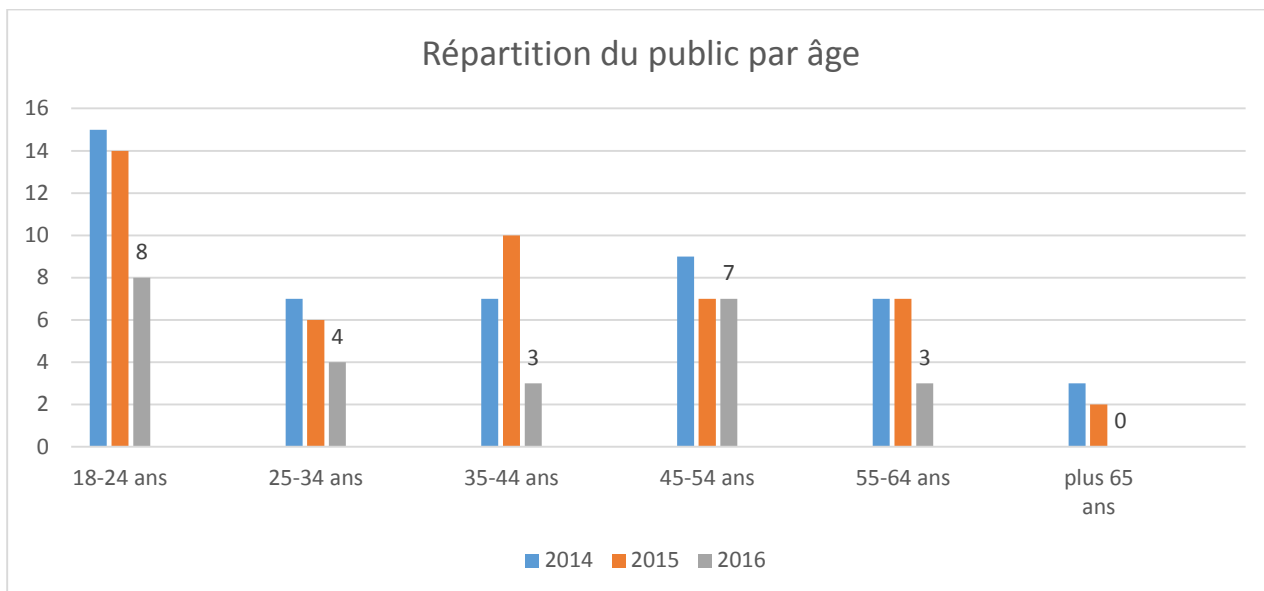


Concernant les données marquantes relatives aux ressources dont bénéficient les personnes à l'entrée, 9 personnes étaient bénéficiaires du RSA et 6 personnes ont bénéficié de revenu d'activité ou d'un stage (ce qui constitue la plus importante évolution par rapport aux exercices précédents, 1 personne concernée en 2015). La mobilisation de nouvelles ressources financières a notamment permis à un nombre plus important des usagers d'accéder à une autre solution d'hébergement. Nous soulignons toutefois que 4 personnes ne bénéficiaient pas de ressource (sont notamment concernés les moins de 25 ans),

### Typologie du public en 2016

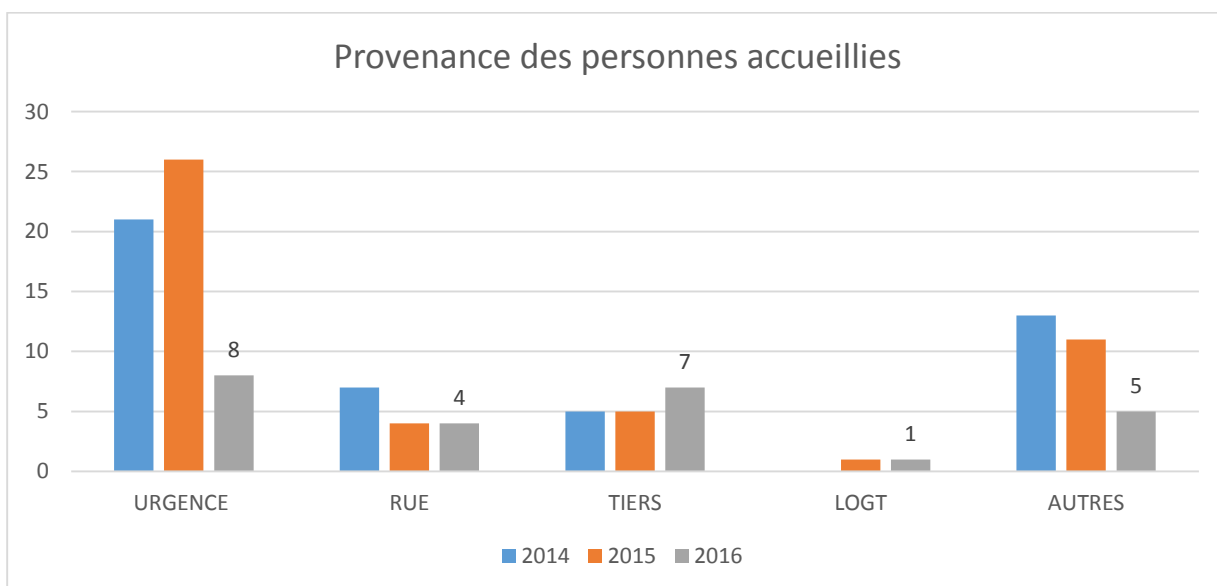
Les hommes continuent à représenter la majorité du public hébergé dans les mêmes proportions que lors des exercices précédents à savoir 72% (70% en 2015).

Concernant la répartition par âge, la catégorie d'âge des 18-24 ans reste légèrement plus importante que pour les autres tranches d'âge avec 32% (30% en 2015). Les principales évolutions constatées concernent tout d'abord les 35-44 ans dont la proportion passe de 21% en 2015 à 12% en 2016 et surtout le fait qu'aucune personne de plus de 65 ans n'ait été hébergée en 2016.



La moyenne d'âge pour l'année 2016 est de 37 ans et 9 mois (pour 39 ans et 2 mois en 2015 et 39 ans et 5 mois en 2014), au 31 décembre 2016 celle-ci est de 42 ans et 6 mois. La moyenne d'âge du public reste donc globalement stable et peu impactée par les sorties du dispositif.

### Situation à l'entrée



Alors qu'au cours des exercices précédents, les personnes accueillies étaient très majoritairement bénéficiaires des dispositifs d'urgence, nous constatons une homogénéisation des lieux de provenance des personnes avec cependant une hausse des personnes hébergées chez des tiers. Cette nouvelle tendance sera à observer dans le temps afin de confirmer l'émergence d'une nouvelle typologie de public et donc de besoin à couvrir.



La rubrique "Autres" recense les personnes ayant préalablement été accueillies sur le HDR ou sortants de prisons.

## Sortie et durée moyenne de séjour

### Type de sorties

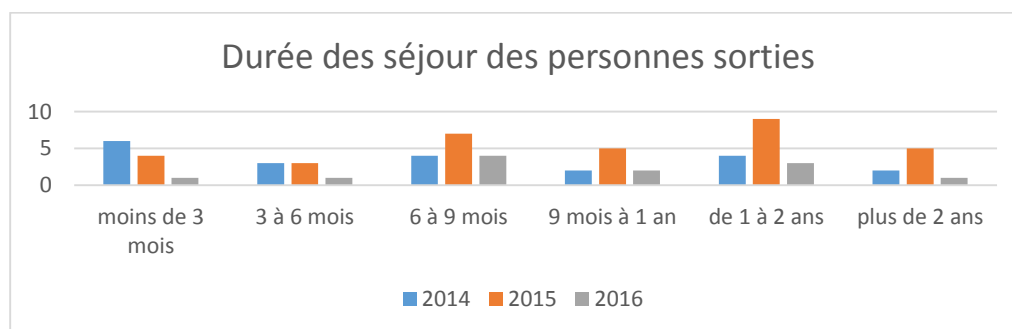
Au cours de l'année 2016, 12 personnes sont sorties du dispositif :

- 2 personnes ont volontairement mis fin à leur prise en charge
  - o 1 femme présente depuis 154 nuitées
  - o 1 femme présente depuis 340 nuitées
- 1 personne, présente depuis 559 nuitées, a été incarcérée
- 1 femme, présente depuis 189 nuitées, a intégré un logement privé
- 1 personne, présent depuis 824 nuitées, a intégré un foyer adapté
- 1 homme, présent depuis 310 nuitées, a intégré un CHRS
- 1 homme, présent depuis 206 nuitées, a intégré une formation liée à un hébergement
- 2 personnes ont bénéficié d'une orientation via le dispositif Intermédiation Locative
  - o Un homme présent depuis 212 nuitées
  - o Un homme présent depuis 402 nuitées
- 3 personnes ont fait l'objet d'une fin de prise en charge à l'initiative de l'AAHJ respectivement présentes depuis 547 nuitées, 196 nuitées et 5 nuitées.

Les fins de prises en charge décidées par l'association font suite à un manquement répété ou grave au règlement de fonctionnement, à une absence d'adhésion au projet d'accompagnement proposé soit à un refus d'orientation.

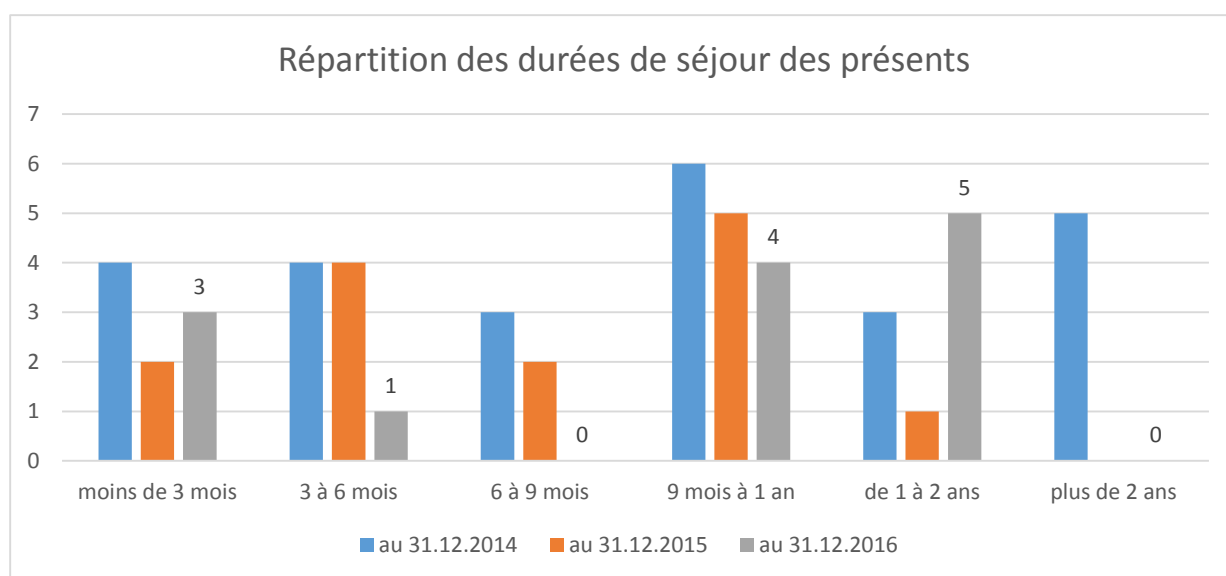
### Durée d'hébergement

En 2016, la durée moyenne d'hébergement des personnes sorties du dispositif est passée de 475 nuitées à 329 nuitées.



La baisse de la durée moyenne de séjour s'explique notamment par les sorties du dispositif de personnes présentes depuis plusieurs années lors de la modification du nombre de places sur le dispositif au cours de l'année 2015. Les chiffres présentés ci-dessus restent toutefois à pondérer.

Par exemple, si l'on s'attache aux 2 sorties inférieures à 6 mois de présence sur le dispositif, l'une est consécutive à un arrêt d'hébergement par l'AAHJ et le second consécutif à un départ volontaire. Le temps de prise en charge minimum moyen, pour parvenir à une orientation adaptée, demande une prise en charge sur 6 mois lorsque le travail d'accompagnement porte principalement sur un accompagnement vers l'emploi.



La durée moyenne des personnes présentes au 31 décembre 2016 est de 336 nuitées soit une durée inférieure à un an. Toutefois, sur un volume cumulé de 4371 nuitées, 45,3% de cette durée est liée à la présence de 3 personnes depuis plus de 614 nuitées sur le dispositif, dont une personne pour laquelle nous ne sommes pas encore parvenus à mobiliser de ressources.

# CHRS Urgence Repaire

Ouvert en janvier 2014, le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale collectif d'Urgence accueille, 24h sur 24, un public d'hommes et de femmes fortement désocialisé, avec une capacité d'hébergement de 20 places en chambre individuelle ou double.

La finalité du dispositif est de permettre aux personnes en "situation complexe" (souvent connues des autres dispositifs), fragilisées pour la majorité d'entre elles, par un long parcours de rue et d'errance, d'intégrer un parcours d'insertion en bénéficiant d'une possibilité d'hébergement temporaire. Il est important de rappeler que ce dispositif n'a vocation qu'à apporter une réponse transitoire aux besoins des personnes et non de les installer de façon pérenne au sein de la structure.

Jusqu'à la réorganisation du dispositif, l'une des spécificités était que les personnes ne bénéficiaient pas d'un accompagnement social à l'interne, cette mission restant assurée par le référent de parcours extérieur (CCAS, SPIP, autres associations). Le fait d'avoir internalisé une partie de l'accompagnement, sans rompre le lien avec le référent de parcours, a permis à la fois de légitimer l'intervention des travailleurs sociaux mais également une plus grande possibilité en termes de réactivité. Cette évolution souhaitée par les services de l'Etat a entraîné la disparition du poste de coordinateur, professionnel qui était le média privilégié avec les référents de parcours, axe de travail qui, depuis le mois de septembre, est assuré par les 3 éducateurs spécialisés référents des usagers du dispositif.

Le règlement de fonctionnement, auquel les personnes hébergées étaient préalablement soumises, s'est aligné sur celui des 2 autres dispositifs, toujours en réponse à l'objectif « d'un bâtiment, un pôle, une équipe ». L'évolution de ce point a fait l'objet de nombreux questionnements à l'interne, mais aussi de certains partenaires, quant à la capacité des personnes à respecter un règlement de fonctionnement aux contours mieux définis et plus cadrant. Plus de 6 mois après sa mise en place, nous pouvons constater que la majorité des personnes ont pu s'adapter à cette évolution nécessaire à la préparation vers la sortie.

## **L'Hébergement et prestations**

Initialement accueillies dans la deuxième aile du bâtiment, inaccessible aux autres usagers, les personnes du CHRS Urgence occupent à présent 12 chambres (4 chambres simples et 4 chambres doubles) situées aux mêmes étages que les personnes prises en charge sur le dispositif de stabilisation. Le choix de cette nouvelle répartition reposait sur la mixité des publics mais

surtout sur une volonté d'amélioration des conditions d'hébergement en permettant à chaque personne l'accès à un espace sanitaire en chambre.

Une autre évolution liée à l'ouverture du dispositif sur le reste du Pôle est que les personnes peuvent se restaurer au sein de la salle commune (petit déjeuner et collation) de la même façon que l'ensemble des autres hébergés. Le retour sur ce changement de la part des usagers est qu'ils ont l'impression d'être accompagnés comme tout le monde, contrairement à avant.

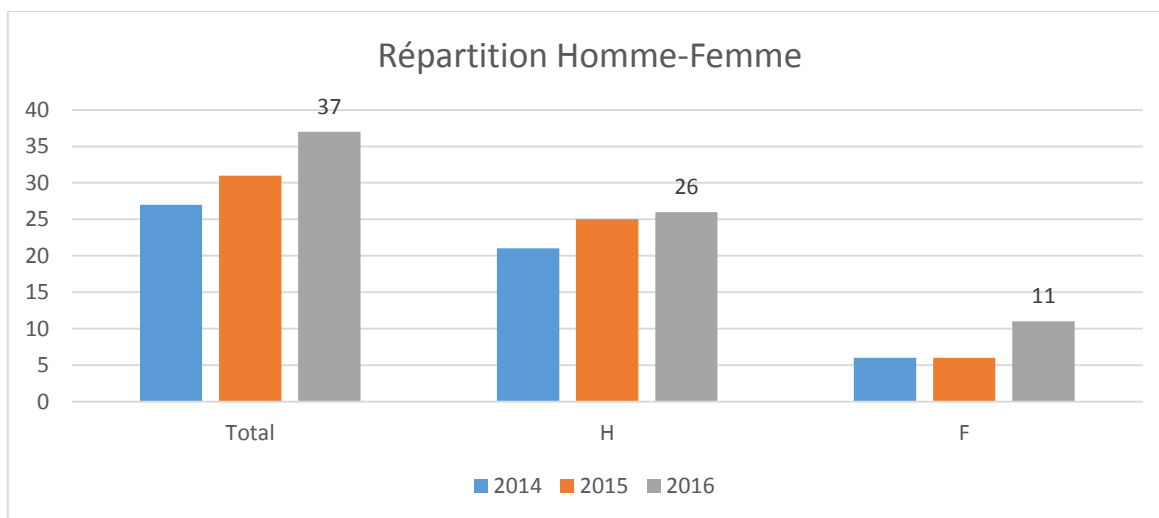
## Les admissions au sein du CHRS Urgence Repaire

Comme pour le dispositif de Stabilisation, les demandes d'orientations sont transmises par le SIAO qui ensuite donnent lieu à un entretien entre la personne, le chef de service et un éducateur spécialisé, entretien au cours duquel le dispositif est présenté. Un bilan de la rencontre est transmis à la Direction qui valide ou non l'admissibilité de la personne sur la base des préconisations du chef de service.

Nous apportons une attention particulière lors de cette étape à ne pas mettre en difficulté le co-hébergé qui pourrait être dans une démarche de soins amorcée mais fragile, mais aussi, comme mentionné dans le projet social, d'éviter « une concentration trop importante de problématiques lourdes » à la fois pour le mieux vivre ensemble des personnes hébergées ainsi qu'à la vigilance portée au développement des risques psycho-sociaux issus « d'une confrontation trop systématique aux situations les plus difficiles »

## Nombre d'admissions

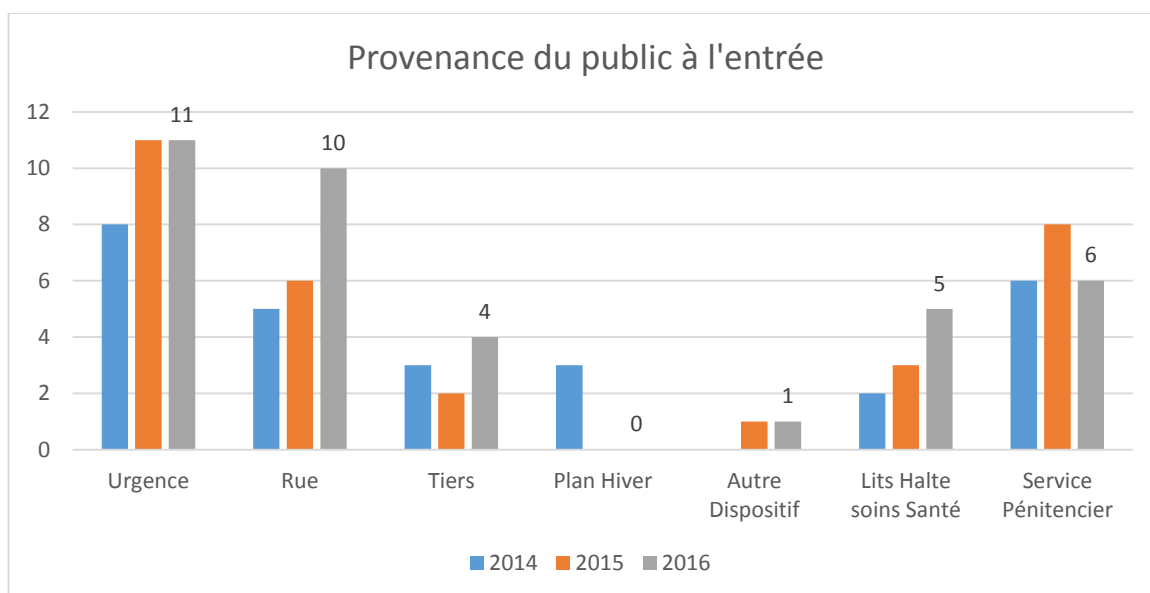
Sur l'ensemble de l'année 2016, 37 personnes ont été accueillies soit une augmentation de 20% par rapport à 2015 (27 personnes accueillies).



Cette augmentation s'explique notamment par un nombre de sorties plus important qu'au cours des 2 exercices précédents. Parmi ces 37 personnes, 19 d'entre-elles (14 hommes et 5 femmes) ont intégré le CHRS Urgence au cours de l'année 2016.

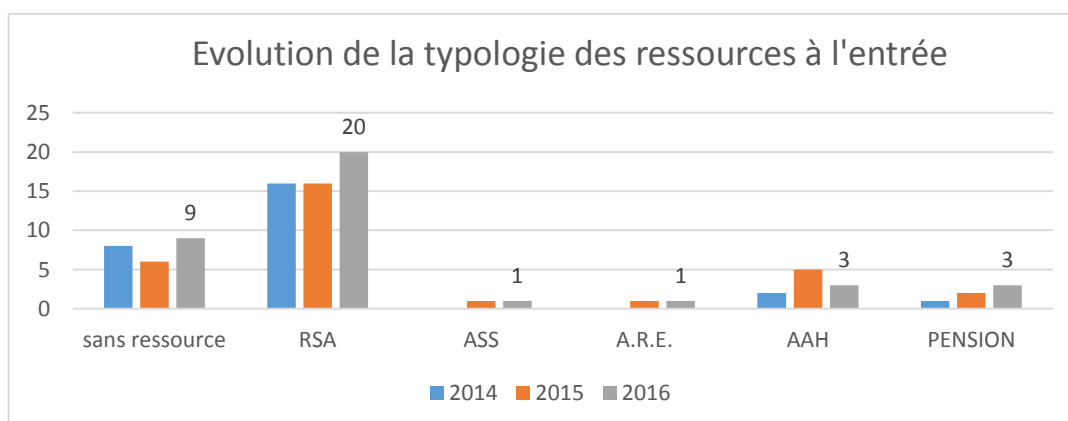
## Caractéristiques du public accueilli

### Provenance du public :



## Situation financière

Concernant la situation financière des personnes hébergées, il est observé une répartition relativement stable par rapport aux deux exercices précédents. Nous soulignons toutefois un nombre quasi constant de personnes qui, à leur entrée dans le dispositif, ne bénéficient d'aucune ressource, situation notamment des personnes sortant d'incarcération. Au 31 décembre 2016, pour 3 d'entre-elles nous n'étions toujours pas parvenus à leur permettre l'accès à quelques ressources financières.

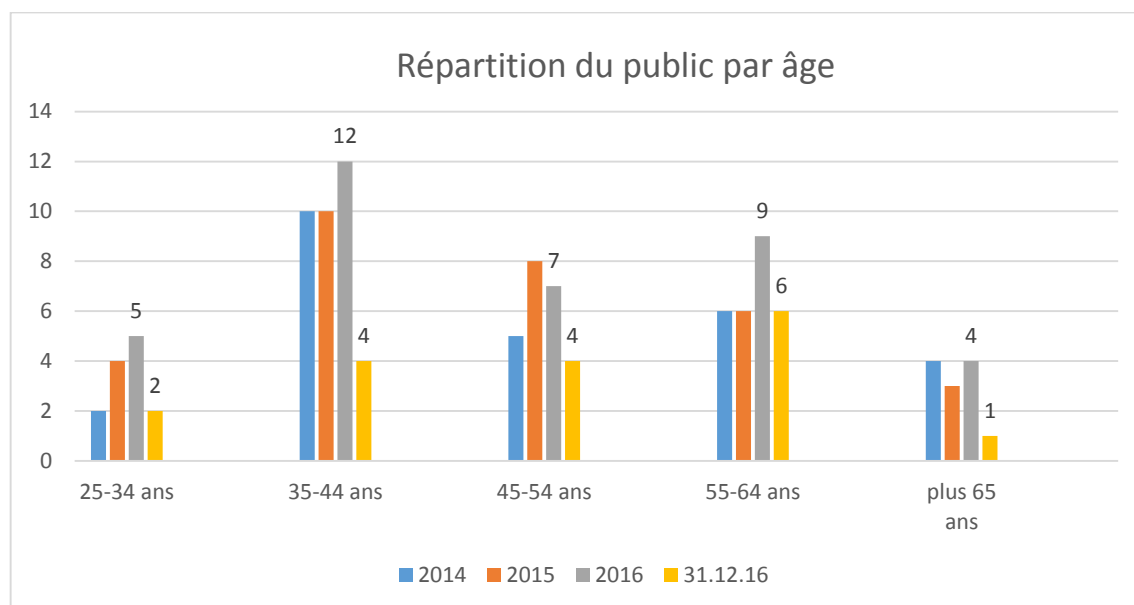


## Situation administrative

La répartition du public, par situation administrative, est identique à celle de l'exercice précédent : Droit Commun 71%, 16% bénéficiant d'un titre de séjour et 13% de ressortissants d'un pays de l'Union Européenne.

Sur l'ensemble de l'année, le public s'est composé à 70.2% d'hommes contre 80.6% en 2015. Cette évolution est liée à l'accueil de femmes, consécutivement à plusieurs sorties. Au 31 décembre, le dispositif compte 22.2% de femmes, ce qui s'inscrit dans la moyenne des exercices précédents. Nous soulignons la difficulté de pouvoir accueillir des femmes faute de demandes d'orientation du public correspondant à nos modalités d'accueil, et cela a pour conséquence des périodes de vacance, pour des places dédiées à l'accueil de femmes.

Concernant la moyenne d'âge du public, elle était au 31 décembre de 50 ans et 5 mois et en moyenne de 49 ans sur l'année, illustrant un léger vieillissement de la population accueillie (48 ans et 3 mois en 2015). Du fait d'un âge plus avancé, les possibilités de mobiliser de nouvelles ressources liées par exemple à la reprise d'une activité rémunérée sont réduites, et dans le même temps, ces mêmes personnes sont trop jeunes pour prétendre aux prestations vieillesse à court ou moyen termes. La conséquence de ce défaut de nouvelles ressources financières, est la moindre possibilité, voire l'impossibilité, de recourir à des solutions d'hébergement sur le parc privé par exemple.



## Sorties et durée moyenne de séjour

### Type de sorties

Au long de l'année 2016, 20 personnes sont sorties du dispositif.

Décès : 2 personnes, hébergées sur le dispositif, sont décédées.

Orientations : 4 personnes ont été orientées vers une autre solution d'hébergement

- vers une Maison d'accueil, pour un homme présent 709 nuitées
- vers une structure de soins, pour un homme présent 726 nuitées
- vers un dispositif de stabilisation, pour un homme présent 132 nuitées
- chez un tiers, pour une femme présente depuis 64 nuitées.

Sorties volontaires : 7 personnes ont quitté le dispositif

- Une femme présente depuis 928 nuitées sur le dispositif
- Un homme présent depuis 816 nuitées sur le dispositif
- Un homme en emploi présent 134 nuitées.
- Une femme présente depuis 78 nuitées
- Un homme présent depuis 62 nuitées
- Un homme présent depuis 19 nuitées
- Un homme présent depuis 13 nuitées

Incarcération : 3 personnes ont été incarcérées au cours de leur prise en charge

- Un homme présent depuis 251 nuitées
- Une femme présente depuis 89 nuitées
- Une femme présente depuis 38 nuitées

Comme au cours des exercices précédents, plusieurs fins d'hébergement ont été prononcées à l'initiative de l'association. Elles sont consécutives, soit à un manquement grave du règlement de fonctionnement, soit à un refus d'orientation vers un autre dispositif ou soit un refus d'adhésion à l'accompagnement mis en place.

Manquement au règlement de fonctionnement :

- Un homme présent depuis 52 nuitées

Refus d'orientation :

- Une femme présente depuis 852 nuitées

- Une femme présente depuis 611 nuitées
- Un homme présent depuis 304 nuitées

### **Durée d'hébergement :**

Avec 6435 nuitées, le nombre de nuitées est en baisse par rapport à 2015 (6620 nuitées) amenant le taux d'occupation à 87.9% pour l'exercice 2016. Malgré un nombre d'admissions plus important, la baisse du taux d'occupation s'explique par le temps nécessaire pour la réattribution d'une place. Nous ne pouvons anticiper cette réattribution que dans les cas d'orientation vers d'autres dispositifs. En cas de « sorties sèches », il s'écoule nécessairement un temps de traitement de la demande entre la réception de l'information de la place vacante par le SIAO et l'admission de la personne quand celle-ci est possible. Comme indiqué précédemment, ce délai est notamment important lorsqu'il s'agit de la vacance d'une place femme.

La durée moyenne de séjour des personnes sorties du dispositif en 2016 est de 311 nuitées, et celle des personnes présentes au 31 décembre de 485 nuitées (8245 nuitées au total depuis leur admission dans le dispositif).

Les durées de séjour, pour les personnes présentes au 31 décembre 2016, sont comprises entre 12 nuitées et 1075 nuitées. Les 4 personnes, les plus anciennement présentes, cumulent à elles seules 4142 nuitées correspondant à une présence moyenne de 2 ans et 10 mois et représentant 50.2% du nombre de nuitées réalisé par les personnes présentes au 31 décembre 2016. (83.6% du nombre de nuitées pour les personnes présentes au 31 décembre sont liées à la prise en charge de 8 personnes)

Ce point soulève partiellement la question de l'adéquation de l'offre d'hébergement pour les personnes vieillissantes en situation de grande précarité ayant besoin d'un lieu où la mission serait de permettre aux personnes de s'installer de façon pérenne.



## *L'accompagnement*

Pour pouvoir bénéficier d'une place d'hébergement au sein du PAHC, sur le dispositif de stabilisation ou sur le CHRS Urgence, trois conditions préalables sont à remplir :

- la personne doit souhaiter bénéficier d'un accompagnement social global
- la personne doit accepter la mixité
- la personne doit accepter la vie au sein d'un collectif voire de partager sa chambre avec un co-hébergé.

### **Accompagnement social**

Afin de présenter les types de parcours des personnes pouvant être prises en charge au sein du PAHC, le choix s'est porté sur l'illustration de 3 parcours.

#### **Mr M hébergé du 18 février 2014 à janvier 2017**

Admis le 18 février 2014, sur le dispositif Repaire, Mr M. nous a été orienté par son référent de RSAVENIR, assurant son suivi dans le cadre du dispositif RSA depuis de nombreuses années. Mr M. est Sans Domicile Fixe depuis 2009, suite à la séparation d'avec son ex-femme, et il refusait jusqu'à 2011 tout type d'hébergement qui ne puisse lui garantir une certaine intimité et le maximum de liberté.

A la période de son admission Mr M. était en plein effort de lutte contre son addiction. Il alternera (après un période de 8 mois d'abstinence) des périodes de grandes consommation et d'abstinence, période durant laquelle il sera suivi épisodiquement par le service d'addictologie en MEDICAL B de l'hôpital Civil et régulièrement ramené par l'association « action froid » et l'Equipe Municipale de Rue ou directement mené aux urgences, en fonction de gravité de son état.

En plus de son addiction, Mr M. souffre de plusieurs pathologies, fragilisé par son parcours de rue bénéficiant au quotidien d'une prise en charge par l'équipe d'infirmiers libéraux partenaire, ainsi que d'un point hebdomadaire avec l'infirmière partenaire de « La Boussole Hors les murs ».

Au fil de son hébergement, plusieurs projets d'orientation furent travaillés en lien avec son référent de parcours, sans aboutir à un hébergement stable. En septembre 2016, suite à l'évolution du dispositif, Mr M. a pu bénéficier, en plus, d'un accompagnement social global au sein même de son lieu d'hébergement.

C'est notamment grâce à la synergie du travail entre tous les partenaires que Mr M. a pu intégrer une Maison Relais en janvier 2017.

### **Mr B : hébergé du 21 septembre 2015 au 20 avril 2016**

Mr B, originaire de Guinée, est âgé de 22 ans. Il est arrivé en France en 2012 et a obtenu le statut de réfugié le 27 mai 2015. Mr n'a que peu de contacts avec sa famille.

Il était hébergé par le biais du 115 en alternant avec des nuits passées chez des tiers. Mr intègre notre structure le 21 septembre 2015.

Mr n'a pas de problème de santé en particulier, si ce n'est des troubles digestifs liés au fait qu'il ne s'alimente pas de manière régulière et équilibrée au sein de notre structure.

Mr a perçu l'ATA durant deux ans, puis il a alterné entre des rémunérations de petits contrats et des demandes de FAJ. Il a persévéré dans sa recherche d'emploi et a décroché un contrat d'un an renouvelable en février 2016.

La situation de Mr B a été bloquée un temps en raison de sa situation administrative qui demandait des déplacements réguliers sur Paris.

Mr a intégré un logement par le biais de l'intermédiation locative le 20 avril 2016. Aujourd'hui il loue un logement par le biais de son employeur.

### **Mr W : hébergé depuis le 03 mars 15**

Mr W, âgé de 61 ans, intègre le dispositif le 3 mars 2015. Mr W a toujours travaillé et vécu dans un logement autonome. Mr W a été victime d'une agression en 2014 dont il porte encore d'importantes séquelles. Il réintègre son logement en août 2014 jusqu'à ce que le bailleur ne mette fin au bail en mars 2015.

Dans un premier temps, le travail a été axé sur la prise en charge médicale de Mr : refaire des dentiers, refaire des lunettes, changement de médecin traitant et suivi régulier, dans le déni par rapport à son addiction.

Mr percevait le RSA. Un dossier MDPH a été déposé le 25/11/15 et a été perdu au niveau de la MDPH. Un nouveau dossier est déposé en mars 2016. La notification d'AAH de la MDPH est arrivée fin juin 2016. Une demande de PCH a également été instruite en même temps avec une décision favorable en novembre 2016. Aujourd'hui, Mr W perçoit l'AAH, un infirmier libéral vient tous les jours pour son traitement médical, une infirmière libérale intervient deux jours par semaine pour l'aide à la toilette et une AVS intervient quatre jours par semaine pour une aide humaine.

Mr est suivi en hôpital de jour d'évaluation gériatrique à raison d'une journée tous les 6 mois. Une demande de curatelle renforcée est également en cours auprès du juge des tutelles.

Les structures adaptées à la pathologie de Mr W sont peu nombreuses. Des démarches ont été faites auprès de l'Association des Familles de Traumatisés Crâniens et nous sommes en attente d'une place en maison partagée depuis le mois d'août 2016. A ce jour Mr est toujours pris en charge au sein du PAHC.

### **Accompagnement dans et vers le soin**

Au sein de l'association, une permanence est assurée par une infirmière des HUS les lundi et mercredi après-midi ainsi que le vendredi toute la journée. Au cours de l'année, plus de 90 entretiens prévus avec les personnes hébergées ont eu lieu, répartis de façon équitable entre le CHRS Urgence et le dispositif de stabilisation.

Les missions, qui sont assurées par l'infirmière, répondent à des besoins de temps d'écoute de la part des personnes hébergées, d'orientation voire d'accompagnement vers les services de soins. En cas de besoins identifiés par la professionnelle, les personnes sont orientées soit vers leur médecin traitant, vers les services d'accès aux soins ou les partenaires santé.

Les personnes peuvent également faire l'objet d'un accompagnement physique notamment lors de la première rencontre avec le médecin généraliste ou encore lorsque les problématiques rencontrées par la personne, ne lui permettent pas de se présenter seule à un rendez-vous médical.

Les entretiens avec l'infirmière permettent également de conduire des actions de prévention ou d'éducation à la santé.

L'intervention de l'infirmière a vocation à favoriser la sensibilisation des personnes hébergées à la santé, et si la personne le souhaite, lui permettre de s'inscrire dans cette démarche, et peut dans certaines situations être l'élément déclencheur de la démarche.

### **Accompagnement dans le quotidien**

Au sein du Pôle Accueil Hébergement Collectif, chaque personne hébergée en stabilisation, en Urgence ou au sein du CHRS d'Urgence peut bénéficier quotidiennement d'un petit-déjeuner et d'une collation froide le soir. Si certaines personnes ne sont pas vues avant 9h, un passage en chambre est alors quotidiennement réalisé pour s'assurer du bon état de santé des personnes.

Pour bénéficier de cette collation les personnes doivent s'inscrire préalablement, les objectifs étant que les personnes ne soient pas dans un attendu de prestation obligatoire et, pour la structure, de prévoir les quantités nécessaires pour les personnes.

Les menus et repas sont élaborés sur la base des livraisons hebdomadaires. Le recours aux achats complémentaires pour compléter les denrées livrées par la Banque Alimentaire reste important comme indiqué l'année précédente.

L'une des principales évolutions a concerné les personnes prises en charge sur le dispositif Repaire, qui, suite à la mise en place d'un Pôle unique, ont pu bénéficier d'une prestation identique aux autres personnes sur des plages horaires définies. Un temps d'accompagnement a été nécessaire pour certaines personnes afin de s'inscrire dans cette transition.

Les moments de repas font partie intégrante de l'accompagnement des personnes et peuvent également permettre l'identification d'évolution ou involution dans la situation individuelle des personnes hébergées. Ces moments peuvent être propices aux échanges entre les personnes mais également avec les professionnels.

## **Hygiène et entretien**

Un autre aspect de la prise en charge des personnes, concerne l'accompagnement dans l'hygiène. Toutes les semaines, un contrôle des chambres est effectué afin d'inciter les personnes à entretenir de façon régulière l'espace qu'elles occupent (rangement, nettoyage des sols et des sanitaires). Les produits nécessaires leur sont mis à disposition, et en cas de besoin ou d'incapacité, les personnes peuvent être accompagnées par les professionnels (accueillant, travailleur social ou agent d'entretien) dans cette démarche. Cette dimension relative à l'hygiène contribue notamment au travail de restauration de l'estime de soi des personnes, souvent fragilisée par leur parcours de vie.

Les personnes sont également actrices de l'entretien de leur chambre, lors du changement de draps. Chaque hébergé doit restituer les draps usagés au niveau de la buanderie pour récupérer un kit propre. Le nettoyage des draps est confié à une entreprise extérieure. Ces modalités de changement de draps concernent les personnes hébergées en stabilisation et au sein du CHRS d'Urgence, l'entretien des chambres mises à disposition des personnes orientées par le 115 est intégralement assuré par l'agent d'entretien.

## **Animation et participation des personnes hébergées**

La volonté, de permettre la participation et l'expression des personnes hébergées, est rendue possible au travers de l'organisation de différents temps de rencontre et d'échange :

- Les réunions des hébergés, qui ont vocation à permettre l'expression des personnes concernant leurs conditions d'hébergement, les points d'amélioration dans le cadre du fonctionnement général, et aussi favoriser l'émergence de propositions,
- les rendez-vous du dimanche, qui autour d'un café-goûter permettent, en après-midi, à ceux qui le souhaitent de se retrouver, d'échanger et de se détendre en jouant,
- les actions d'entretien des parties extérieures (perron, espaces verts, bacs à fleurs, etc..), encadrées par les professionnels et qui font appel à la bonne volonté des personnes hébergées,
- les ateliers ludiques et créatifs, encadrés par les professionnels en service ou par des intervenants bénévoles extérieurs (mandalas, calligraphie, peinture, etc...),
- les ateliers pâtisserie et les ateliers cuisine avec la participation de la Banque Alimentaire,
- les ateliers de bien-être, avec la participation bénévole de « Mes Mains pour Toi »,
- les moments festifs. Un concert de musique africaine a été offert par Moussa Coulibaly aux personnes hébergées le 20 novembre 2016 avant lequel un repas collectif a été mis à disposition des personnes. Certains participants ont également pu prendre part au concert et faire découvrir leurs talents. Comme au cours des années précédentes, les 24 et 31 décembre, des repas chauds préparés par un traiteur ont été distribués.

L'ensemble de ces espaces a pour vocation de favoriser la participation des personnes, de permettre à certaines de renouer un lien avec d'autres personnes ou pour d'autres encore simplement passer un moment.

## *Partenaires :*

L'ensemble de l'accompagnement proposé ne pourrait être envisagé sans l'appui des :

- Partenaires Santé (notamment les infirmières intervenant au sein du PAHC)
- Centres Médico Psychologiques
- Partenaires Sociaux (référents) : CCAS, RSAvenir, Entraide le Relais, Antenne, Ithaque, Point Accueil Solidarité, Escale Saint Vincent, etc...
- Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation
- Service Intégré d'Accueil et d'Orientation 67
- Accueils de Jour
- Equipe Municipale de Rue

## *Conclusion et Perspectives*

Depuis la réouverture du Château d'Eau, certaines personnes sont toujours hébergées au sein du dispositif, initialement prévu pour un accueil et un hébergement temporaire. L'une des complexités étant de proposer une orientation correspondant au projet et aux possibilités (capacité financière, autonomie, etc...) de la personne. Pour certains hébergés, le dispositif est perçu comme une solution durable et peu contraignante. Cette idée est également véhiculée par certains de nos partenaires, faute probablement à un déficit d'ouverture et de communication de notre part, pouvant amener dans certaines situations à une incompréhension du travail que nous pouvons réaliser avec et auprès des personnes hébergées.

Un travail de clarification des missions du Pôle Accueil Hébergement Collectif a été réamorçé suite aux premières évolutions apportées au dispositif CHRS Urgence en 2016.

Cette réflexion, inscrite dans une volonté et une commande de répondre de façon plus opérante au besoin d'accompagner les personnes dans leur projet d'hébergement adapté, nous amène à envisager de nouvelles modalités d'accueil et d'accompagnement.

Un important travail de lisibilité et de communication sera à mener du fait notamment que le Pôle Accueil Hébergement Collectif est toujours associé à une image faussée, par rapport aux missions qui ont été conduites au cours des dernières années.

# POLE HEBERGEMENT INSERTION

48 route de Schirmeck  
67200 STRASBOURG

Ce pôle se compose :

- ❖ D'un dispositif de stabilisation de 55 places d'hébergement en diffus et en groupé
  - 15 places au Ried à Hœnheim
  - 30 places pour familles
  - 10 places pour personnes isolées
  
- ❖ D'un Centre d'Hébergement et de Réinsertion de 50 places d'hébergement
  - 30 places pour familles
  - 20 places pour personnes isolées
  
- ❖ D'une Maison Relais d'une capacité de 30 places
  - 26 places au 6 rue St Exupéry
  - 4 places au 1 rue Jean Mermoz

Avec une équipe au 1.09.2016 de

- ❖ 7 Travailleurs sociaux regroupés au 48 route de Schirmeck
- ❖ 3 hôtes pour la maison relais
- ❖ 1 secrétaire à ½ temps
- ❖ 1 agent de maintenance

## Dispositif de Stabilisation

Ce type de dispositif vise un public désocialisé et en rupture d'hébergement. Il a pour mission d'assurer l'accueil, l'hébergement, l'accompagnement et l'insertion sociale des personnes. La durée de séjour n'est pas limitée dans le temps, ce qui doit permettre de faire émerger un projet afin d'aider les personnes à retrouver une autonomie personnelle et sociale, l'objectif étant de trouver un hébergement adapté ou un logement.

### Une capacité d'accueil de 55 places

- 15 places regroupées intégrées au Foyer ADOMA du Ried à Hoenheim
- **40 places** dans des appartements éclatés de la CUS **pour l'hébergement de 9 familles de 30 personnes et de 10 personnes isolées ou couple sans enfants.**

### Données chiffrées globales du public accueilli en diffus

Répartition du public (nombre de personnes) par type d'hébergement					
	Résidence sociale (SPIP)	Stab Appart	RIED	Stab Familles	TOTAL
Nombre d'hommes	2	4	24	5	35
Nombre de femmes		6		15	21
Nombre d'adultes	2	10	24	20	56
Nombre d'enfants				30	30
Nombre de ménages	2	9	24	15	50
Total des personnes hébergées	2	10	24	50	86



## Nombre d'entrées en 2016

Nombre de ménages	Nombre de personnes	Nombre d'adultes	Nombre d'enfants
19	33	21	12

## Nombre de sorties en 2016

Nombre de ménages	Nombre de personnes	Nombre d'adultes	Nombre d'enfants
21	37	23	14

## Nuitées et taux d'occupation

Nuitées totales	Taux d'occupation	Moyenne de temps séjour du temps d'hébergement
17 888	89,10 %	13, 5 mois

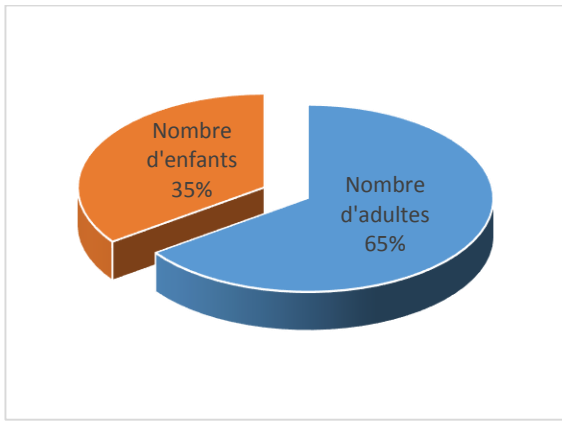
## Composition familiale : 50 ménages (56 adultes et 30 enfants)

Couples avec enfant	Couple sans enfant	Familles monoparentales	Famille spécifique	Femmes isolées	Hommes isolés
3	1	11	1	5	29
6 %	2 %	22 %	2 %	10 %	58 %

**Famille spécifique** : une mère avec son bébé et le grand-père

**Familles monoparentales composées de :**

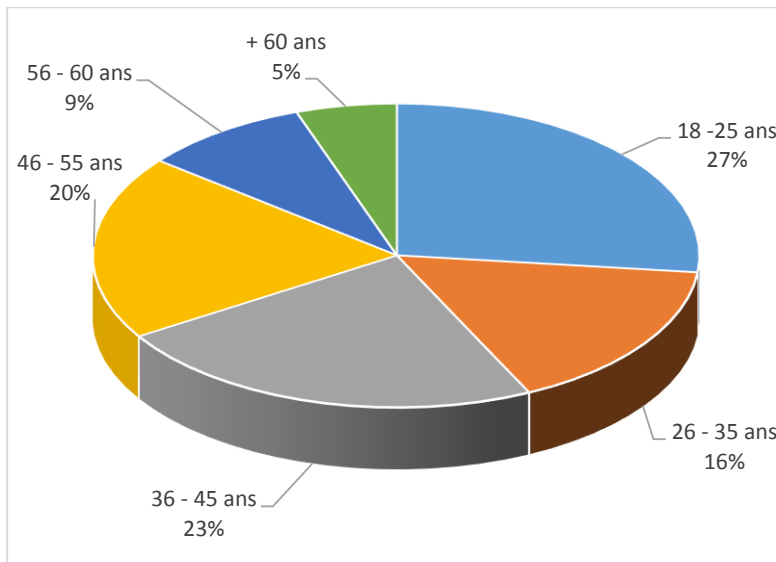
10 femmes (dont 1 âgée de 70 ans avec sa fille de 27 ans) et 1 homme avec enfant



1/3 du public accueilli  
représente les enfants  
accueillis dans les 9  
logements éclatés

## Répartition par âge

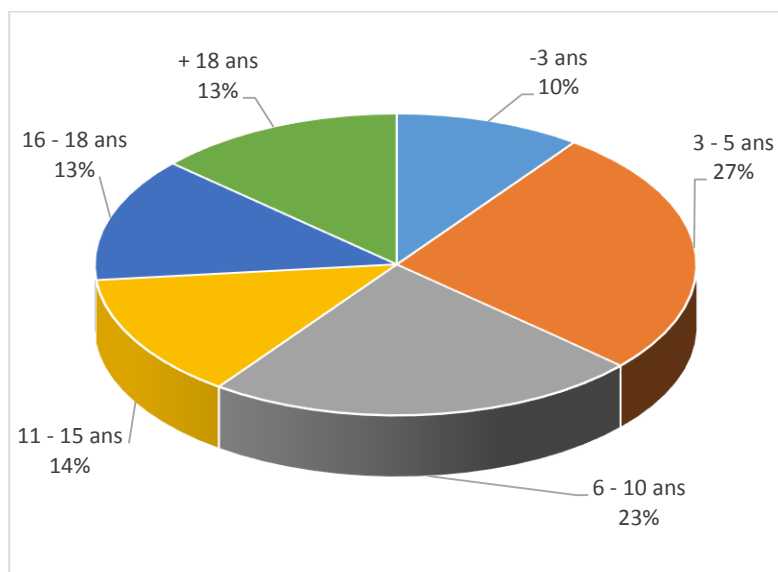
### Les adultes



18 -25 ans	15
26 - 35 ans	9
36 - 45 ans	13
46 - 55 ans	11
56 - 60 ans	5
+ 60 ans	3
<b>Total</b>	<b>56</b>

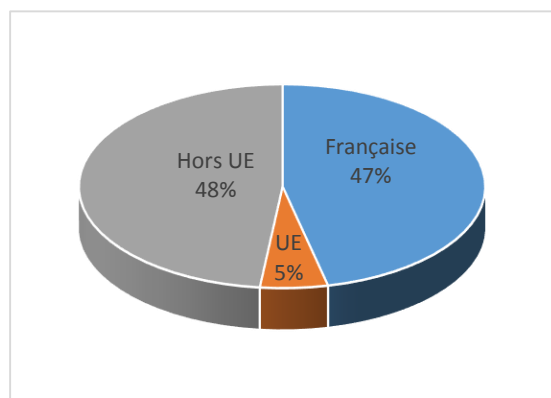
Les moins de 25 ans sont essentiellement hébergés au Ried car ils n'ont pas l'autonomie suffisante pour occuper un logement, du fait de ressources non stables pour occuper un logement et l'investir.

## Les enfants



-3 ans	3
3 - 5 ans	8
6 - 10 ans	7
11 - 15 ans	4
16 - 18 ans	4
+ 18 ans	4
<b>Total</b>	<b>30</b>

## Répartition des 56 adultes par nationalités



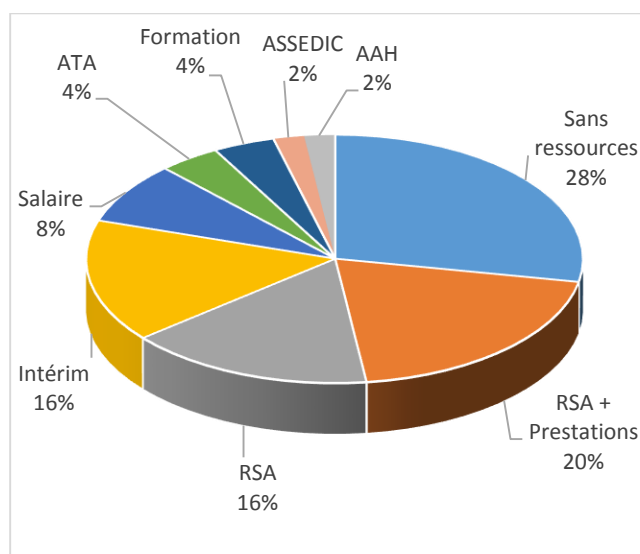
Française	26
UE	3
Hors UE	27

Le processus d'immigration accroît la précarisation. Les réfugiés, les demandeurs d'asile, sont des exclus parmi d'autres où l'isolement et la précarité sont de plus en plus fréquents, avec des difficultés à accéder à l'emploi.

## Lieux de vie des 50 ménages au moment de l'entrée

SDF (rue, caravane, squat, gîte)	Logement social (suite à mesure d'expulsion ou séparation conjugale )	En structure d'hébergement	Sortant de détention	Chez des tiers	Sortant d'hôpital	Logement accompagné (RS, Foyer jeune majeur)
7	3	19	1	17	1	2

## Types de ressources majoritaires par ménage



Sans ressources	14
RSA + Prestations	10
RSA	8
Intérim	8
Salaire	4
ATA	2
Formation	2
ASSEDIC	1
AAH	1

## Types de ressources majoritaires par type d'hébergement

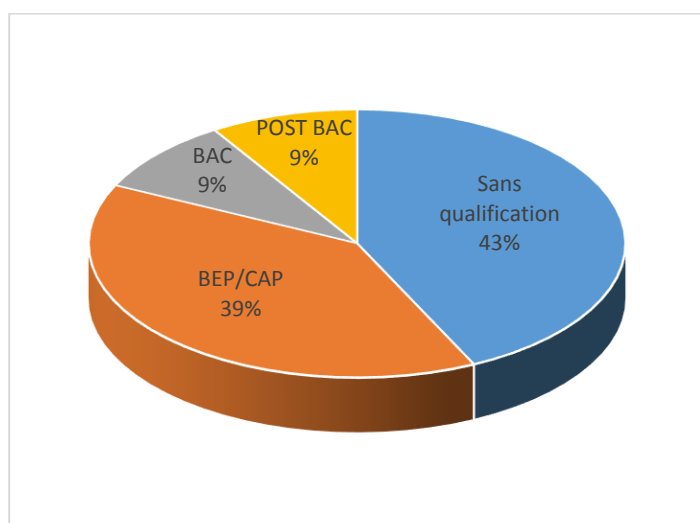
Type d'hébergement	Prestations diverses						En situation d'emploi			Nombre de ménages
	sans ressources	RSA + prestations familiales	RSA	ATA	AAH	ASSEDIC	Formation	Contrat intérimaire	CDD CDI	
RIED	7		6	2		1	2	6		24
SPIP	1							1		2
STAB ISOLE	3		2		1			1	2	9
FAMILLES	3	10							2	15
<b>TOTAL</b>	<b>14</b>	<b>10</b>	<b>8</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>8</b>	<b>4</b>	<b>50</b>

14 ménages qui représentent 11 personnes isolées et 3 familles n'ont pas de ressources, cela représente presque ¼ du public accueilli.

La précarité de l'emploi est définie par l'INSEE par 4 catégories où se rajoute le temps partiel subi :

- Des contrats à durée déterminée
- L'intérim
- Les stages
- L'apprentissage

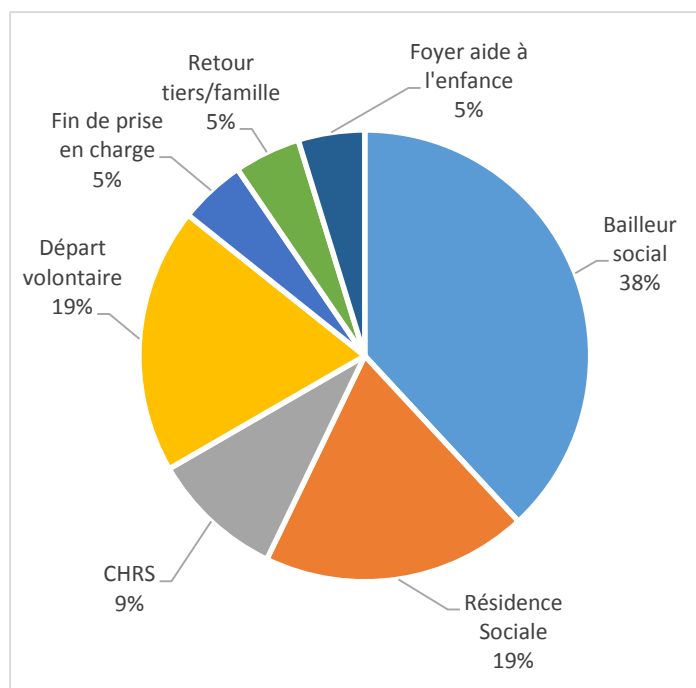
### Niveau de formation des adultes



Sans qualification	24
BEP/CAP	22
BAC	5
POST BAC	5

Les personnes les plus menacées par la précarité sont souvent les personnes sans qualification.

## Les sorties



Types de sorties	Ménages
Bailleur social	8
Résidence Sociale	4
CHRS	2
Départ volontaire	4
Fin de prise en charge	1
Retour tiers/famille	1
Foyer aide à l'enfance	1

Les familles sortent plus facilement vers le logement social. Le manque de petits logements oblige d'entrevoir le relogement accompagné en résidence sociale, où le versement des redevances, comprenant le loyer et les charges, assure une certaine stabilité financière.

Le parcours de vie n'est pas terminé et il serait intéressant de suivre le parcours post-hébergement dans le cadre du logement.

## SPECIFICITES DES LIEUX D'ACCUEIL

### *Le Ried Stabilisation*



Un taux d'occupation de 92 %

Nombre de nuitées : 5029

Une moyenne de séjour de 13  
mois depuis l'entrée

Le Ried permet l'accueil de 15 hommes, en petites chambres individuelles de 9 m<sup>2</sup> équipées d'un lavabo et d'un réfrigérateur dans une grande unité de vie de 17 chambres dont 2 constituaient les bureaux des 2 travailleurs sociaux.

L'année 2016 a été marquée par le départ de 2 travailleurs sociaux, Mélanie WILLEM et Charlène CAROLE, en lien avec les restructurations engagées par l'association, par le biais de licenciements économiques. Cela a impacté l'organisation du RIED, entre autre par l'organisation de permanences dans un seul bureau et par l'organisation des modalités de suivis, qui se sont calqués sur le même modèle d'accompagnement que la stabilisation en diffus, avec des entretiens effectués au 48 route de Schirmeck.

Ainsi, un bureau a été transformé en chambre pour permettre d'atteindre 16 personnes fin 2016.

## **Chiffres clés de l'activité 2016**

- 24 hommes hébergés (29 en 2015)
- Nombre d'entrants : 9 personnes
- Nombre de sortants : 10 personnes (3 en RS Adoma, 2 en CHRS, 1 en logement, 3 départs volontaires dont 1 retour en famille, 1 fin de prise en charge pour non-respect du règlement)
- Une moyenne d'âge de 33 ans, mais 12 personnes ont moins de 25 ans
- 7 personnes sont sans ressource (2 ont pu obtenir la garantie jeunes durant leur prise en charge, pour les autres, des demandes de FAJ sont instruites)
- 6 personnes ont des emplois en intérim. Cette branche d'activité concerne plus la population masculine peu qualifiée. Quand on n'a pas de qualification, c'est le moyen le plus simple de trouver un emploi. L'intérim ne permet pas cependant de trouver une stabilisation car les missions durent peu longtemps avec des périodes ponctuelles et discontinues.



## *La Stabilisation Appartement*

### **Pour personnes isolées et couples sans enfant**

Pour rappel, 10 places de stabilisation ont été déplacées de la structure collective de l'Hôtel du Château d'Eau pour les remplacer en appartement diffus et permettre ainsi l'accueil de 10 places supplémentaires d'urgence dans le collectif.

Au 31.12.2016, nous avons atteint notre objectif d'avoir 10 places réparties en 8 logements de type T1 et un logement de type T2 pour couple.

Les logements supplémentaires ont été attribués par CUS HABITAT et nous avons mobilisé tous les T1 du PHI pour ne plus héberger de familles monoparentales dans des petits logements, et ce afin de gagner en qualité d'accueil.

#### **Chiffres clés de l'activité en 2016**

- 9 ménages accueillis : 4 hommes, 6 femmes dont un couple
- 4 entrées
- 2 sorties (1 en logement social et 1 départ volontaire)
- 3 personnes en situation d'emploi
- 3 personnes sans ressources du fait de leur statut
- 2 personnes ont obtenu leur récépissé de séjour
- Une moyenne d'âge de 50 ans
- Un public plus fragilisé au regard de la santé pour 5 personnes
- Une moyenne de séjour de 11 mois depuis l'entrée dans l'hébergement
- Un taux d'occupation de 61 % causé par le manque de logements pour ce type d'hébergement. Au 31 décembre 2016, nous totalisons nos 10 places pour 9 logements (8 T1 et 1 T2)

## **Pour les familles**

Nous disposons de 9 logements répartis dans l'Euro Métropole de Strasbourg permettant une capacité de 30 places, variables en fonction du nombre d'enfants accueillis.

- 1 logement de type T1 bis
- 2 logements de type T2
- 5 logements de type T3
- 1 logements de type T3/T4

### **Chiffres clés de l'activité 2016**

- 15 ménages accueillis pour 50 personnes dont 20 adultes et 30 enfants
- 7 ménages entrés : 8 adultes et 12 enfants
- 7 ménages sortis : 9 adultes et 14 enfants.
- 6 ménages ont obtenu un logement social et 1 ménage (homme seul avec bébé) dans un centre d'hébergement et d'accueil pour parents enfants de la Cité Relais
- La plupart des familles hébergées sont dans un état de précarité où les lendemains sont très incertains. Trois familles n'ont pas de ressources : 1 couple avec enfants, 2 familles mono parentales. Outre les difficultés que cela représente, une question se pose, comment s'inscrire dans la société et trouver sa place, quand se rajoute encore une problématique de santé ?
- 11 familles monoparentales, sont les familles les plus défavorisées. Les raisons qui conduisent à mener seul, l'éducation des enfants sont diverses : séparation, violence conjugale, non reconnaissance du père à la naissance... Les problèmes que rencontrent ces familles sont multiples. En effet, élever seul, un ou plusieurs enfants n'est pas facile : entre l'organisation de la vie quotidienne, les problèmes financiers, les modes de garde, la scolarité à organiser, sont des embûches laborieuses. Leur situation financière avec les minimas sociaux est précaire. L'aide à l'insertion et la réinsertion professionnelle des parents seuls restent les principales difficultés.

## **La convention SPIP**

Parmi les 2 personnes encore présentes en début d'année, et suite à notre perte des 2 studios ADOMA, nous avons privilégié notre recherche de logements pour le CHRS. De ce fait, notre coopération avec le SPIP a été interrompue et sera reprise courant 2017.

Des 2 personnes hébergées encore en 2016, une est partie chez des tiers et une autre a pu accéder à un studio ADOMA.

# Le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale

Le CHRS offre, aux personnes isolées ou en famille, un hébergement assujéti d'une prise en charge socio-éducative individualisée et globale (logement, travail, formation, santé...). La durée de séjour est déterminée (6 mois) et renouvelable. L'objectif est d'aider les personnes à recouvrer leur autonomie personnelle et sociale (logement, emploi...).

## Une capacité d'accueil de 50 places

La fin de notre partenariat avec ADOMA, en ce qui concerne le CHRS, nous a contraint à rechercher des nouveaux logements adaptés en diffus. Au 31.12.2016, nous disposons de 26 logements répartis dans l'Euro Métropole de Strasbourg qui permet une capacité de 50 places.

- 20 places, réparties en 17 logements pour l'hébergement de personnes isolées ou couples sans enfants :
  - 15 logements de type T1
  - 2 logements de type T2
- 30 places, réparties en 9 logements pour l'hébergement de familles avec enfants
  - 3 logements de type T2
  - 6 logements de type T3

## Données chiffrées globales du public accueilli

	<b>Année 2016</b>	<b>pour rappel année 2015</b>
Nombre d'hommes	33	40
Nombre de femmes	25	29
Nombre d'enfants	32	24
<i>Nombre de ménages</i>	48	56
<b>Total des personnes hébergées</b>	<b>90</b>	93

**Entrées 2016** : 19 ménages composés de 23 adultes - 16 enfants soit un total de **39 personnes**

**Sorties 2016** : 25 ménages composés de 8 adultes - 14 enfants soit un total de **42 personnes**

Nombre de nuitées adultes	<b>10 213</b>
Nombre de nuitées enfants	<b><u>5 041</u></b>
Total des nuitées	<b>15 254</b>
Taux d'occupation	<b>83,60 %</b>

**Pour rappel, nuitées en 2015**

Nuitées adultes :	12 809
Nuitées enfants	<u>5 133</u>
<b>Total des nuitées</b>	<b>17 942</b>

La baisse de nuitées et le taux d'occupation en baisse sensible, font suite à la fin de la convention avec ADOMA qui représentait 25 places en 22 chambres réparties dans plusieurs résidences sociales.

Le temps pendant lequel nous avons dû retrouver le nombre de places dans des appartements en diffus, a engendré une baisse conjoncturelle des nuitées.

Nous notons également qu'un tiers des effectifs sont des enfants et que ce nombre est plus important que les années précédentes.

**Nombre de ménages accueillis**

Femmes seules	5
Hommes seuls	23
Familles monoparentales	10
Couples avec enfants	9
Couple sans enfants	1
<b>Total des ménages</b>	<b>48</b>

Nombre d'adultes	58
Nombre d'enfants	32
<b>Total</b>	<b>90</b>

Nombre d'hommes	33
Nombre de femmes	25
Enfants	32
<b>Total</b>	<b>90</b>

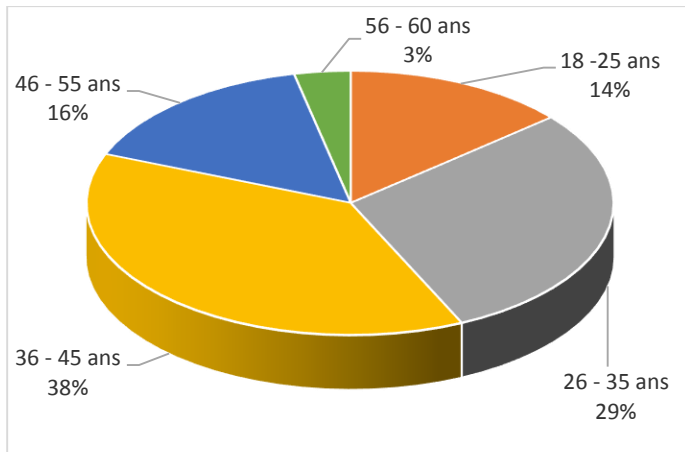
Le nombre de femmes hébergées est inférieur à celui des hommes. Avec ADOMA, nous disposions très peu de places femmes, car les places en unité de vie ADOMA ne permettaient pas toujours leur accueil.

Avec la modification des lieux d'hébergements en appartements diffus, cela donne à notre CHRS plus de souplesse pour accueillir indifféremment des hommes ou des femmes isolées.

Et bien sûr, cela sera toujours tributaire des orientations SIAO

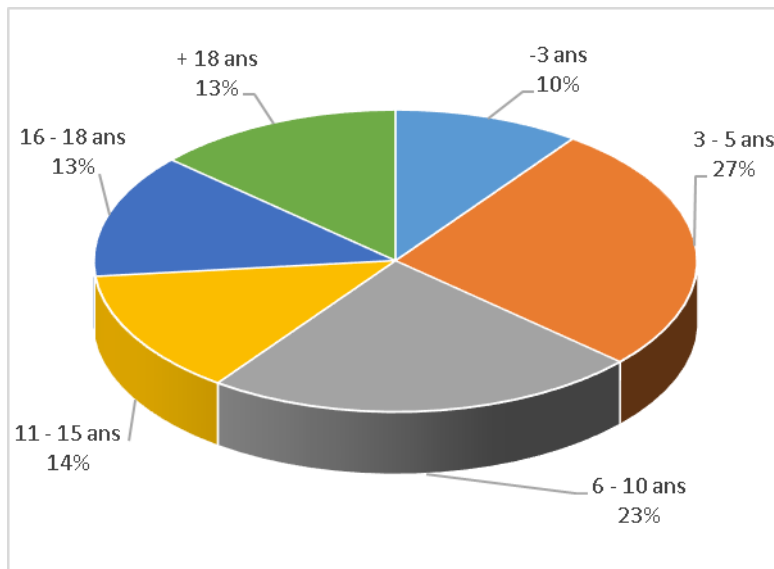
## Répartition par âges

### Les adultes



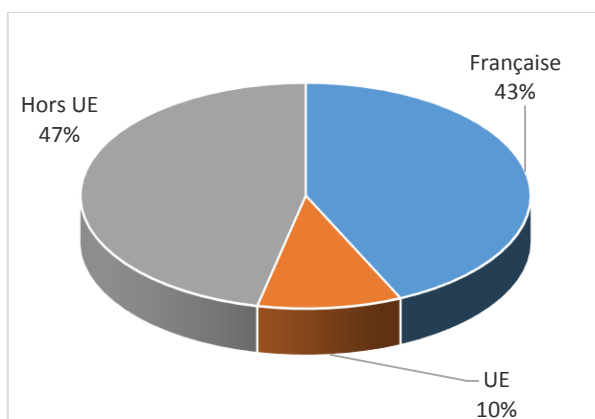
18 - 25 ans	8
26 - 35 ans	17
36 - 45 ans	22
46 - 55 ans	9
56 - 60 ans	2
<b>Total</b>	<b>58</b>

### Les enfants



Age	Total
moins de 3 ans	8
de 3 à 5 ans	6
de 6 à 10 ans	7
de 11 à 17 ans	9
plus de 18 ans	2
<b>Total</b>	<b>32</b>

## Répartition des adultes par nationalités



Française	25
UE	6
Hors UE	27

## Lieu de vie des ménages avant l'entrée en CHRS

<b>Sans hébergement</b>	
Hébergés chez des tiers	16
SDF	5
Habitat précaire	3
Dispositif d'hébergement	1
Détention	1
<b>En structure d'hébergement</b>	
Urgence	11
Stabilisation	4
CHRS Collectif	2
Foyer AFPA	1
<b>En logement autonome</b>	
Locataire (séparation)	3
Expulsé	1

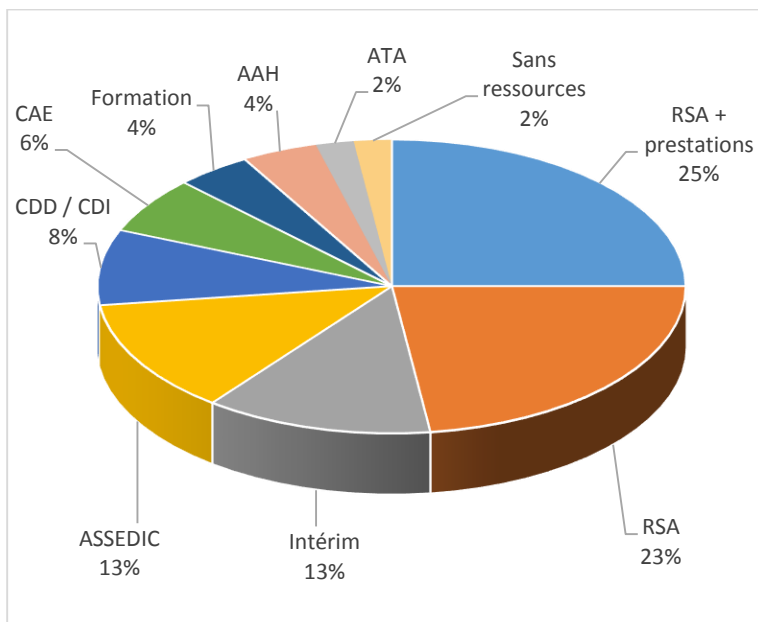
Cette donnée est difficile à recueillir avec précision, sauf pour les personnes qui viennent d'autres structures identifiées (HDR, autre CHRS) ou qui avaient leur propre logement et qui n'étaient pas encore expulsées au moment de l'entrée en CHRS.

Pour les autres, le parcours alterne entre des appels au 115 avec réponse positive ou non, la recherche d'alternatives chez des tiers à court ou moyen terme, et en dernier lieu, même pour des personnes matériellement à la rue, des tactiques de survies sont trouvées (squats, abri de fortune).

De plus les personnes ne disent pas toujours exactement où elles sont hébergées.

## Ressources majoritaires des 48 ménages

Public	sans ressources	Prestations					En situation d'emploi				Nombre de ménages
		RSA + prestations familiales	RSA	ATA	AAH	ASSEDIC ARE	Formation	CAE	Contrat intérimaire	CDD CDI	
Personnes isolées	1	1	11	1	2	5	2	1	5	3	32
Familles		11				1		2	1	1	16
<b>TOTAL</b>	<b>1</b>	<b>12</b>	<b>11</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>6</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>6</b>	<b>4</b>	<b>48</b>



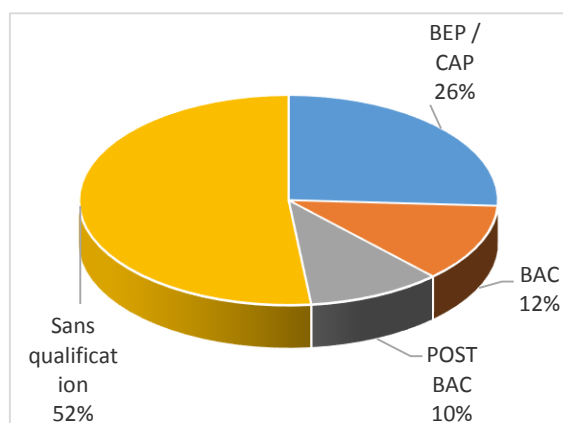
RSA + prestations	12
RSA	11
Intérim	6
ASSEDIC	6
CDD / CDI	4
CAE	3
Formation	2
AAH	2
ATA	1
Sans ressources	1

Un ménage (couple) et un jeune de moins de 25 ans étaient sans ressources à l'entrée et ont bénéficié d'aides alimentaires. Il arrive parfois que des ménages ont une rupture de prestations et nous leur accordons ponctuellement une aide alimentaire.

Très souvent, les personnes ayant un emploi en CDD, connaissent des incertitudes liées au non renouvellement de leur contrat de travail qui conduit forcément à la perte de ressources mais aussi à une lassitude de cumuler dans l'année plusieurs contrats. Par ailleurs les CDI sont toujours des emplois à temps partiels.

Nous avons des personnes qui cumulent une rémunération et des minimas sociaux. Il y a plusieurs minimas sociaux, dont l'AAH, et aussi uniquement des prestations familiales. Notons que 19 personnes sur les 58 occupent ou ont occupé dans un délai récent un emploi, ce qui n'empêche nullement d'être hors d'accès immédiat d'un logement.

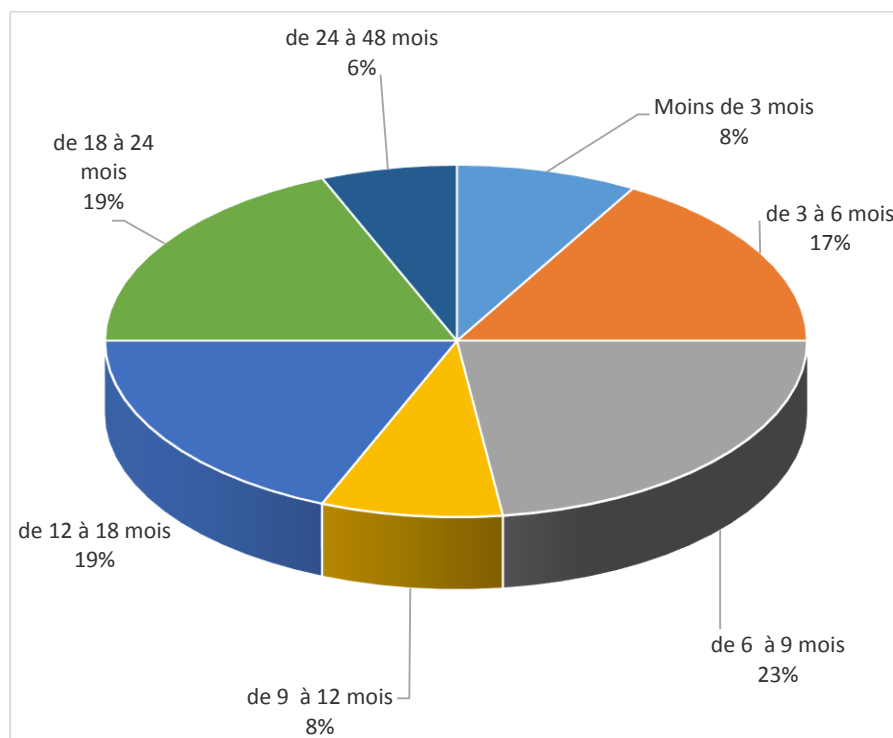
## Niveau de formation



BEP/CAP	15
BAC	7
POST BAC	6
Sans qualification	30

Plus de la moitié des personnes hébergées n'ont pas de diplôme, c'est une des raisons du difficile accès à l'emploi pour certains d'entre eux. Pour ceux qui ont des diplômes Bac et Post-bac, beaucoup ont été acquis à l'étranger et n'ont donc aucune validité en France.

## Durée de l'hébergement



Durée de l'hébergement depuis la prise en charge	Par ménage
Moins de 3 mois	4
de 3 à 6 mois	8
de 6 à 9 mois	11
de 9 à 12 mois	4
de 12 à 18 mois	9
de 18 à 24 mois	9
de 24 à 48 mois	3

Nous constatons que pour la plupart des personnes, le délai d'hébergement se situe entre 18 et 24 mois, qui correspond au temps de la « déprise » par rapport à l'urgence des situations qui arrivent, à l'instauration d'une relation de confiance avec le référent et l'association, à la formulation des priorités.

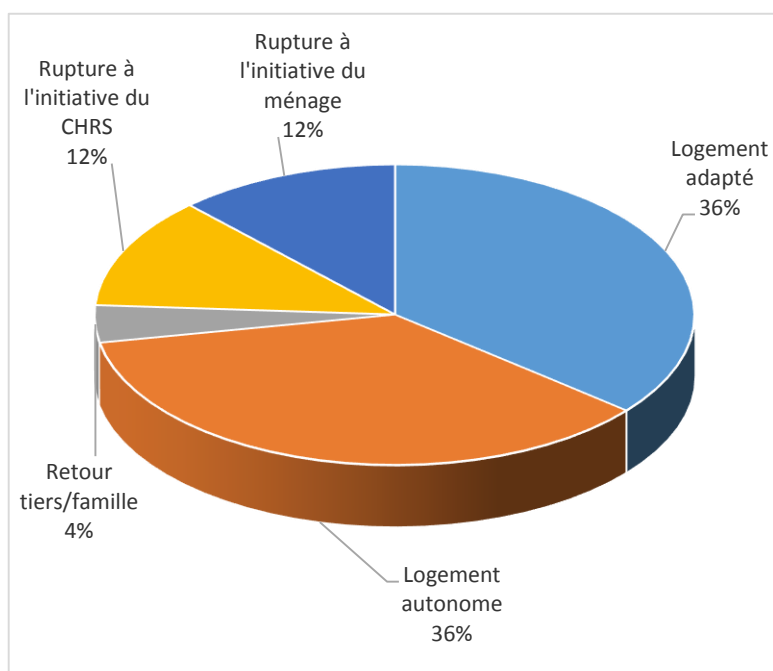
Lorsque la stabilité et la régularité se constatent, c'est le service qui fixe souvent le temps de la recherche d'un logement autonome. Il s'agit du label « prêt à être relogé » qui enclenche des démarches souvent longues (voir le texte ci-après) avec parfois des incidents (par exemple la perte d'un emploi) qui changent la donne et ralentit la « fluidité ».



## Les sorties

Types de sorties	Ménages
Logement adapté	9
Logement autonome	9
Retour tiers/famille	1
Rupture à l'initiative du CHRS	3
Rupture à l'initiative du ménage	3

<b>Total de personnes</b>	42
<b>Total de ménages</b>	25



- Les sorties avec un emploi concernent 7 personnes
- 13 personnes ont dû recourir à un dossier de surendettement. C'est une raison qui explique le délai long pour être « prêt à être relogé ». Peu importe le type de dettes.
- Lors de l'arrêt de la convention avec ADOMA, 5 ménages (4 isolés et 1 famille mono parentale) ont été relogés par ADOMA ou nous avons profité de l'effet d'aubaine de l'ouverture de la résidence sociale de Ziegewlasser.
- Le relogement, dans un délai raisonnable, est donc l'aboutissement d'un parcours qui engage autant chaque hébergé, l'équipe et la direction.
- Notons qu'un 1/3 des personnes ont des dettes connues : dettes locatives pour la plupart, crédits, dettes diverses (téléphoniques, amendes, factures impayées...)

## **Une année 2016 mouvementée ....**

### **ARRET DE LA CONVENTION AVEC ADOMA POUR 25 PLACES, FUSION DE TOUTES LES EQUIPES EN UN SEUL POLE REORGANISATION DU RIED STABILISATION**

Le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) et le dispositif de Stabilisation, en appartements éclatés ou unité de vie regroupée, sont une solution d'hébergement temporaire apportée aux personnes isolées et aux familles rencontrant des difficultés multiples, de logement, de réinsertion sociale, économique, familiale, de santé .... Ils constituent aussi un « sas » d'observation, d'apprentissage ou de réapprentissage de la vie quotidienne. Comme chaque année, il s'agit, ici, de décrire la qualité de l'accompagnement socio-éducatif vers l'autonomie et l'insertion que l'équipe réalise au quotidien. Le relogement, dans un délai raisonnable, est donc l'aboutissement d'un parcours qui engage autant la personne hébergée, l'équipe et la direction.

L'année 2016 s'est révélée difficile pour l'association et pour l'ensemble de ses services suite à la non reconduction de divers budgets et la pression financière qui en découle. Ce qui a eu pour conséquence d'engendrer un climat social à la fois complexe et fragile. Cela nous a impacté.

En effet, cette diminution du budget s'est traduite par de profonds remaniements nécessaires au sein des services, dans les équipes et par deux licenciements économiques. Aussi, suite à l'audit, et dans le cadre de sa refondation, l'association s'est réorganisée en quatre pôles d'activités : le Pôle financier et administratif, le Pôle Accueil et Hébergement Collectif, le Pôle Accueil et Intégration et, pour ce qui nous concerne, le Pôle Hébergement Insertion (PHI).

Dans ce dernier Pôle, le CHRS et le dispositif de stabilisation ont fusionné avec tous les types d'hébergements, en regroupé pour le Ried et en appartements diffus. Il en résulte une organisation différente où chaque travailleur social accompagne de la manière la plus équilibrée possible des familles avec enfants ou sans enfants, des familles monoparentales, des personnes isolées, hommes ou femmes, certains en CHRS et d'autres dans des hébergements de la stabilisation. La transition est toujours en cours. Les travailleurs sociaux se répartissent également deux permanences sociales par semaine au Ried Stabilisation, lieu où exerçaient les deux collègues licenciées en 2016.

## **De l'hébergement en chambres ADOMA de 9 à 14 m2 en logements de 20 à 30 m2...**

En outre, l'accompagnement des 25 personnes dites « isolées » a été directement impacté par l'arrêt inopiné de la convention avec ADOMA. Suite à une modification de leur stratégie nationale, nous avons eu trois mois, soit jusqu'à fin avril 2017, pour rendre nos 25 chambres (2 étaient mobilisées dans la convention de partenariat avec le SPIP), hormis les 16 places du RIED, pour lequel nous avons un délai de trois ans. Nous avons collaboré avec la direction d'ADOMA pour le relogement de sept personnes, prêtes à sortir vers ce type de logements. Ainsi, cinq personnes ont accédé à la nouvelle résidence sociale Ziegelwasser.

Pour les autres personnes, nous les avons transférées dans les nouveaux logements en remplacement des chambres ADOMA, logements obtenus auprès d'agences immobilières privées dans un 1<sup>er</sup> temps.

Ainsi, dès le mois d'avril, l'équipe et l'Association ont engagé un travail titanesque en se mobilisant fortement pour faire face à cette réalité impromptue.

Quatre ensembles se sont constitués pour :

- La recherche d'appartements dans le secteur privé dans un premier temps pour gagner en temps et en efficacité, compte tenu du délai de 3 mois pour rendre les chambres, suite à la résiliation de notre convention avec ADOMA. Nous avons travaillé en partenariat avec deux agences immobilières, AZ Gestion et Foncia. La coopération s'est avérée efficace car nous avons trouvé en l'espace de 3 mois 15 logements (13 T1 et 2 T2) : 7 avec AZ GESTION, 6 avec FONCIA, 1 avec CUS HABITAT, 1 avec SOCOLOPO. L'attribution de ces logements a entraîné une logistique importante pour préparer les logements, effectuer les états des lieux d'entrée, pour la réfection de certains, pour les commandes de mobilier et les achats (kits ménages) et l'ouverture des compteurs, le changement des barillets avec un passe-général, etc....
- L'élaboration d'un nouveau partenariat pour l'achat du mobilier et de l'électroménager des logements avec le magasin BUT de Vendenheim et l'entreprise AGENCO spécialiste de mobilier pour collectivités.
- La réflexion sur un mobilier type par logement se composant d'une armoire, d'une table et 2 chaises, 1 meuble spacieux de rangement, 1 lit et l'armoire, la cuisine équipée de frigo, un lave-linge, une plaque électrique ou une cuisinière, selon les logements.

- La réfection et diverses réparations des logements par notre agent de maintenance.

Toute l'équipe s'est mobilisée avec entrain, et la coordination de cette opération a été animée par la cheffe de service. A ce jour, nous poursuivons notre recherche et sollicitons nos partenaires bailleurs sociaux, pour obtenir des petits logements, car à long terme, pour réduire les coûts, nous rendrons les logements privés aux loyers trop onéreux. Enfin, après plusieurs mois de tractations, nous avons pu progressivement remplacer nos chambres ADOMA par les logements. Là encore, toute l'équipe s'est fortement mobilisée pour aider les personnes transférées à déménager, et effectuer les états des lieux de sortie des chambres ADOMA.

Ce nouveau type d'hébergement en grand studio équipé de kitchenette ou en T1 plus spacieux et mieux équipés, a apporté une qualité indéniable de confort et d'espace privatif qui a eu des conséquences positives sur l'accompagnement, ce qui nous faisait parfois défaut compte tenu des problèmes récurrents tels que les problèmes de cohabitation et de voisinage, les cuisines et les sanitaires en commun, les cafards, les punaises de lit, etc....



La plus-value dans cette nouvelle prise en charge :

- Moins de conflits des personnes hébergées avec le voisinage
- Plus d'espace, la personne hébergée peut mieux accueillir en journée sa famille ou son entourage
- Moins de stigmatisation
- Bien-être ressenti par la personne
- Espace d'intimité cuisine /salle de bains, cela permet par exemple de pouvoir confectionner son repas seul, pour ceux qui partageaient une cuisine en unité de vie à ADOMA



**Autre changement important qui a modifié également la prise en charge des personnes accueillies :**

L'Association a généralisé le montant de la participation financière du séjour à 12 % des ressources pour l'ensemble des personnes hébergées, qu'elles soient en CHRS ou en Stabilisation. Cela a permis une meilleure équité entre les personnes qui ne réglaient pas le même montant pour des prestations souvent assez équivalentes. Certains bénéficiaires étaient même particulièrement fragilisés par l'ancien système des trois euros par nuitées, en particulier ceux disposant de très petits revenus.

## **Parcours de vie : un hébergement comme espace de transition et de remobilisation, à l'attente parfois un peu trop longue...**

### **Une difficulté mise en exergue : la lenteur de certains relogements**

Au sein du dispositif du CHRS et de la stabilisation en diffus, la durée moyenne des séjours se situe entre 18 et 24 mois en moyenne. Pour la majorité des accompagnements, c'est le temps nécessaire à l'aboutissement du projet d'insertion, dont principalement celui du relogement. L'attente de logement, une fois la personne prête, même sous Accord Collectif Départemental (ACD), augmente de façon conséquente le temps de la prise en charge. Le constat est qu'il y a une insuffisance de fluidité entre l'hébergement et le relogement. Cette attente peut déstabiliser l'équilibre reconstruit de la personne du fait des frustrations et des incompréhensions engendrées.

#### **1. Madame Amélia**

Madame Amélia est originaire de la République Démocratique du Congo (RDC). Elle est arrivée en France en novembre 2011 et a demandé l'asile politique. A Strasbourg, Madame a été hébergée en CADA, mais a dû le quitter car elle a été déboutée de sa demande d'asile. Le 09 mai 2014, Madame a obtenu un titre de séjour temporaire d'un an qui l'autorise à travailler. Madame est entrée au CHRS le 13 mars 2015. Après une longue recherche active, Madame a trouvé un emploi, à temps partiel, en tant que femme de chambre dans un hôtel.

Depuis avril 2017, Madame a signé un contrat en CDD jusqu'en décembre 2017.

En juin 2016, l'ACD de Madame a été validé. Le service accès au logement de la DDD l'a positionnée sur quatre commissions mais les bailleurs sociaux n'ont pas priorisé sa demande. De plus, Madame a été positionnée à deux reprises mais elle n'a pas pu accéder à la commission du fait d'un problème administratif inhérent au bailleur. Actuellement, Madame a eu deux propositions en cours.

Il est vrai que la situation et la visite de 4 logements, qui n'ont pas abouti, ont miné considérablement le moral de Madame. Cependant, avec notre soutien, elle a su mettre à profit ce temps d'attente en économisant (1700 €) une somme importante pour son futur ameublement.

## **2. Autre exemple d'une histoire familiale sinueuse complexe....**

Nadine est arrivée en CHRS en juin 2015 après une rupture conjugale. Surendettée, les ressources financières interrompues et une expulsion locative en attente. Nadine est une personne vulnérable suivie par la psychiatrie de secteur.

Nadine a toujours vécu avec des hommes qui se plaçaient en position dominante, avec parfois des épisodes de violences envers son conjoint. Elle a trois enfants placés qu'elle ne voyait qu'en visite, irrégulièrement, dans des lieux extérieurs.

La situation de Nadine avait déjà été bien initiée par une assistante sociale de secteur, travailleuse sociale dynamique et impliquée, mais elle arrivait au bout de ses possibilités en terme de temps pris pour une seule situation.

Lors de son admission, Nadine montrait des difficultés à gérer son budget, ce qui a rapidement entraîné des impayés de sa participation à l'hébergement. Il a fallu recadrer rapidement les termes du contrat et fixer la priorité du paiement de l'hébergement. Arriver à se maintenir budgétairement était le premier objectif, mais pas si évident que ça à tenir au vu de la montagne de difficultés rencontrées. Jusqu'à la mise en place d'une curatelle renforcée fin 2015. Nadine a montré une capacité à s'accrocher et les paiements furent réglés en temps et en heure.

Autre aspect de l'accompagnement autour de la parentalité : le soutien de notre part pour qu'elle rencontre ses enfants plus souvent, demande centrale de sa part, était également très présent dans l'accompagnement. Nous avons travaillé en collaboration avec les services de protection de l'enfance concernés par les mesures d'assistance éducative. Suite aux changements intervenus après l'arrêt de la convention avec ADOMA, nous avons déménagé Nadine dans un logement T2, lui permettant d'accueillir une de ces filles durant les week-ends, et de mettre en application la décision du juge des enfants. Tout ce travail d'écoute de ce qu'elle mettait en avant comme priorité et notre implication ont permis à Nadine d'entrer dans une dynamique positive centrée sur la confiance et de retrouver sa position de mère.

Parallèlement, un dossier de surendettement titanesque a pu être déposé et la plupart des dettes ont pu être effacées.

A la fin de l'année 2016, Nadine était dans une perspective de relogement pour un T2 en logement social avec plusieurs positionnements sur des commissions chez des bailleurs sociaux ainsi qu'avec l'Agence Immobilière à Vocation Sociale (AIVS). Ce relogement est intervenu en mars 2017.

L'intervention de notre accompagnement dans le parcours de Nadine lui a permis de se sécuriser, d'entrer dans une période d'attente et de remobilisation après d'intenses épreuves de ruptures et de fragilisations psychiques.

L'association a pu faire tiers entre Nadine et les personnes envers lesquelles elle entrait dans une relation de soumission et offrir cet autre espace, creusant de nouveaux repères pour envisager l'avenir.

Comme dans le parcours d'Amélia, la gestion des frustrations et de l'attente assez longue d'un logement adapté a aussi fait partie de notre travail dans les derniers mois de l'année. Tout n'est pas réglé, mais la bonne nouvelle intervenue en début d'année 2017 nous permet de voir sa fin de parcours sous un angle avant tout positif et constructif pour Madame.



## L'accès à la culture

En 2016, l'association a une nouvelle fois réitéré son partenariat avec l'association « Tôt ou t'Art ». Ainsi, chaque année depuis 7 ans, l'AAHJ permet aux personnes accueillies de bénéficier de places de spectacles vivants, de places de cinéma, d'entrées aux musées à moindre prix, voir gratuitement.

Une permanence culturelle est à disposition des personnes hébergées de tous les services, chaque mardi de 14 h à 16 h. Durant cette permanence, les personnes peuvent être guidées sur le site Internet de « Tôt ou t'Art » pour prendre connaissance des manifestations culturelles en cours ou à venir et de, si elles le souhaitent, bénéficier des contremarques, leur permettant de se rendre aux spectacles.

Lors de cette année 2016, Fatima MECISSEHA et Sakina CHEKATT, référentes de « Tôt ou t'Art », avaient pour objectif de sensibiliser et de mobiliser les équipes de l'AAHJ afin de permettre à toutes les personnes accueillies de bénéficier de ce dispositif. Ainsi, une fiche informative a été réalisée et diffusée à l'ensemble du personnel. Cette fiche avait pour vocation de présenter le site Internet de « Tôt ou t'Art ».

Parallèlement, les référentes se sont déplacées sur les sites de l'association pour présenter ce partenariat et encourager les équipes à faire appel aux possibilités de billetteries afin de favoriser un accès à la culture.

Ainsi, cette année, nous avons délivré pour des sorties individuelles :

- 10 places de cinéma
- 11 entrées pour le Vaisseau
- Une entrée pour la ronde des livres

Parallèlement des sorties collectives ont été organisées dans le cadre du partenariat « Tôt ou T'art » et avec l'appui de l'association « Passeurs d'Image ». Deux films d'animation « *Capelito* » et « *Le Monde de Dory* » suivis d'ateliers de bricolage ont été visionnés au cinéma Star. Chaque sortie a mobilisé une quarantaine de personnes.

Malheureusement, malgré un grand travail de diffusion auprès des personnes hébergées, nous constatons que la permanence est très peu sollicitée. Aussi, en septembre 2016, cette permanence hebdomadaire a été annulée. On ne peut que regretter le manque de sollicitations des personnes hébergées pour bénéficier de billets d'entrées pour les sorties culturelles. Ce constat nous amène à nous questionner sur notre capacité à mobiliser les personnes hébergées et sur notre capacité à

rendre la culture attractive. L'adhésion des personnes est très difficile et il faut en tant que professionnels user d'arguments qui souvent restent vains.

Certes l'accès à la culture se développe et des actions de démocratisation existent et se multiplient. Mais quoi qu'on en dise, la démarche d'aller vers « le monde de la culture » reste complexe et difficile pour qui ne possède pas les codes. La théorie Bourdieusienne « d'héritage » a encore de beaux jours devant elle. En effet, les parcours des personnes que nous hébergeons sont faits d'une multitude de ruptures et de privations à assumer au quotidien. Et la culture reste de surcroît, pour ces personnes que nous accueillons, une (pré)occupation lointaine et ne relève pas d'un « habitus ».

Néanmoins, nous devons en 2017, nous questionner et mettre en place des leviers d'actions pertinents et inscrire dans le projet de service, cette volonté d'inscrire l'accompagnement vers la culture comme un droit fondamental (cf : Droit culturels, droit au respect et à la prise en compte de la culture d'origine, de la langue, des habitudes de vie, droit de communiquer aux autres, droit de participer à des actes de créations avec des artistes...) au même titre que l'accompagnement vers le logement, la santé et l'emploi.

### **En conclusion,**

L'année fut laborieuse et difficile face à tous les événements qui se sont cumulés les uns derrière les autres : en janvier, annonce de fin de la convention ADOMA, en juillet, licenciement économique de 2 collègues du Ried, en août, nouvelle répartition des suivis et organisation de la permanence d'accueil au Ried.

Elle a occasionné des perturbations, des changements d'habitudes et une nouvelle organisation. Après les tensions, les pressions, les incompréhensions, les doutes, l'équipe s'est mobilisée à tout niveau, pour dépasser ce cap et a réussi à trouver les ressources pour poursuivre la mission d'accompagnement des personnes hébergées. Elle a pu montrer également qu'on pouvait compter sur elle, pour dépasser les obstacles et aller de l'avant.